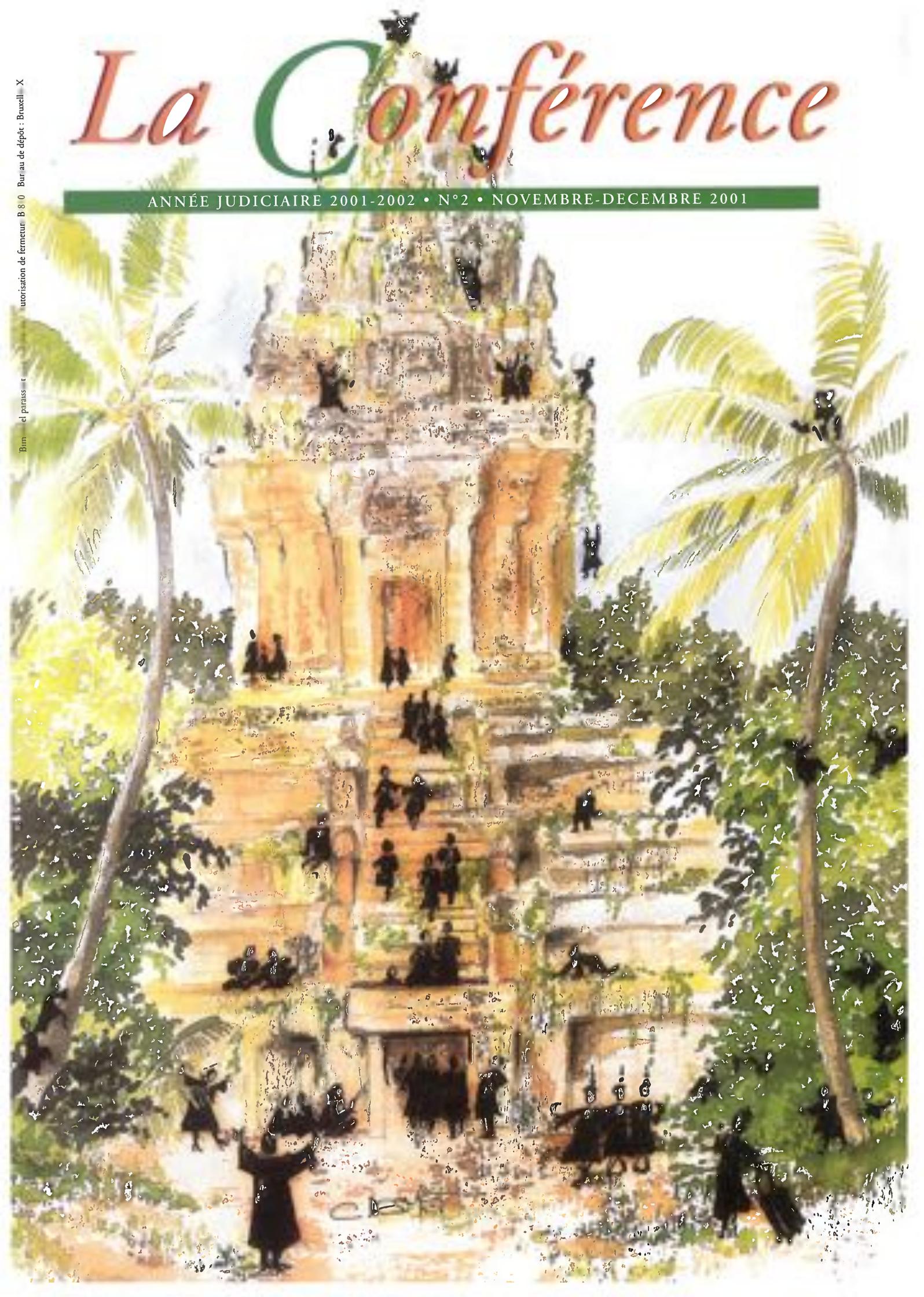


La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 2001-2002 • N°2 • NOVEMBRE-DECEMBRE 2001

autorisation de fermeture B 8 0 Bur au de dépôt : Bruxelles X

Bim - el paraus - t





Un traitement rapide et aisé de vos transactions bancaires 24 heures sur 24.

Pour répondre aux exigences toujours plus prenantes de votre gestion du temps, nous avons développé un service d'Internet Banking Privanet qui vous permet d'effectuer - de votre bureau ou de chez vous - toutes vos opérations sur compte. Privanet vous permet notamment de consulter vos comptes (soldes, extraits, opérations en cours), vos dossiers titres (synthèse, estimation, ventilations, rapports, suspens à terme, ordres à échoir), d'effectuer des opérations sur compte (virements, co-signature de virements, import d'extraits de comptes, export de virements) et vous propose un aperçu des dernières opérations effectuées ainsi que la consultation des cours de change. Privanet couvre plus particulièrement les besoins des avocats en leur proposant des fonctionnalités plus spécifiques telles que l'impression de livres-journaux, la signature conjointe de virements ou l'encodage de virements hors connexion avec envoi ultérieur par lot. Compatible avec la plupart des logiciels de comptabilité, Privanet représente un gain de temps précieux.



CAISSE PRIVEE BANQUE
L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Privanet vous intéresse?

N'hésitez pas à consulter la démo Privanet sur notre site internet www.epb.be.
Didier Foucaert se tient à votre disposition pour votre souscription à Privanet.

Helpdesk Privanet

Pour toute information concernant l'utilisation de Privanet, notre Helpdesk est disponible au 0800 90 211, du lundi au samedi, de 7 à 21 heures



sommaire

5 chroniques

- 5 Entretien : Principe de précaution et O.G.M.
- 6 Jean-Claude Brialy au Jeune Barreau
par Geoffroy Cruijsmans
- 8 *La Conférence se souvient* : Juin 1956 ...
par Roger-O. Daleq
- 10 Du côté des livres
par Ann Karcher et Matthieu Duplat
- 13 Portraits du Barreau : Claudie Baum-Ketelaar
par Themistocle
- 16 Quelques mots sur le Cambodge
par André Mathieu

25 échos

28 activités

- 28 Mini-recyclage : Actualités en droit administratif
- 28 Palais littéraire et artistique: Me Gérard Leroy
- 29 Tournoi de tennis avocats-magistrats
- 29 Mini-recyclage : Actualités en droit de la responsabilité
- 30 Conférence Berryer - Invité : Plantu
- 30 Conférence : "A la découverte du Cambodge"
- 31 Colloque : "Aspects récents du droit des contrats"
- 32 Rentrée solennelle de la CJB
- 32 Banquet de la rentrée solennelle

34 agenda & infos

Éditorial

Photo : Jean Dragnez de Haut



L'année judiciaire avance, nos activités se succèdent. Vous avez été très nombreux à participer aux premières activités de l'année. La Commission y voit un encouragement pour ses efforts. Certes, la conférence de Madame Carla del Ponte, initialement prévue la semaine du 15 octobre, a dû être reportée en raison de nouvelles inculpations à charge de Monsieur Milosevic. Madame del Ponte m'a cependant assuré qu'elle faisait de sa présence à la tribune de nos Grandes conférences une priorité. Elle est en effet sensible au rôle pionnier que la Belgique a joué dans certains développements du droit pénal international, mais aussi à l'effort consenti par de nombreux avocats du barreau de Bruxelles, notamment par l'intermédiaire de l'association

Avocats sans frontières, en vue d'assurer la défense des personnes inculpées devant le tribunal pénal international pour le Rwanda. Madame del Ponte m'a promis sa venue dans le courant du second semestre. Nous vous en tiendrons bien évidemment informés.

Ce 11 septembre, le monde a été ébranlé. Le terrorisme, c'est le "mal absolu" écrivait Elie Wiesel : son but est de "semer la peur et de faire triompher le désespoir". Et il ajoutait : "se soumettre à la terreur serait abdiquer nos droits à la liberté, à la vie, à la joie, à la survie, au bonheur (...)". Nous l'avons dit le 13 septembre, le surlendemain du drame, lors de la Conférence de Jean-Claude Brialy : il n'y a pas de mots assez forts pour qualifier l'acte de barbarie dont ont été victimes les Etats-Unis d'Amérique. Nous avons tous partagé des sentiments de stupéfaction, d'horreur et d'effroi en assistant à la vision d'apocalypse qu'offrait New-York ce 11 septembre. Aujourd'hui encore, nous ne pouvons cacher notre émotion face à ce drame et nous tenons à répéter notre sympathie à l'égard des nombreuses victimes et de leurs familles.

Au moment d'écrire les présentes lignes, nous ne connaissons pas encore la riposte des Etats-Unis pour contrer ces actes terroristes. En notre qualité d'avocat, nous ne pouvons qu'espérer que la Justice et le sens de la mesure guideront les Etats-Unis et nos gouvernements dans leurs démarches. Le respect des libertés fondamentales et des droits civils et politiques de chaque citoyen doit en outre être garanti même quand il s'agit de combattre un mal aussi grand que le terrorisme.

Comme l'écrivait Henri Jaspar "dans la vie des peuples comme des individus, c'est le droit qui fait régner sur la terre la paix et la liberté". C'est l'honneur de l'avocat et c'est sa mission de participer, au quotidien, à cette oeuvre de Justice.

Il est une évidence qu'aujourd'hui, notre pratique professionnelle est très diverse. Le Barreau a également considérablement crû en taille. Le Jeune Barreau y voit une raison d'être supplémentaire de ses activités. C'est notamment au Jeune Barreau qu'il appartient d'assurer la cohésion entre les membres du Barreau et entre le Barreau et la famille judiciaire. Nos activités n'ont d'autre but que d'entretenir entre les avocats, stagiaires ou patrons, avocats du matin ou de l'après-midi, avocats du Palais ou avocats-conseils, un esprit qui les rende solidaires, un sens d'une même appartenance, laquelle se manifeste spécialement dans la confraternité. Il existe en effet chez les avocats un esprit particulier, qui se retrouve difficilement dans d'autres professions. C'est cet esprit que la Conférence du Jeune Barreau entend perpétuer, avec entrain.

Emmanuel CORNU
Président



Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de Me Léon Goffin, ancien président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles (1956-1957). Avocat, lauréat du Prix Le Jeune 1941, professeur à l'Université Catholique de Louvain, rédacteur en chef des cahiers de droit européen, Me Goffin était un juriste éminent et aussi un grand ami de la Conférence, qu'il a continué à fréquenter jusqu'il y a peu. La Conférence conserve un souvenir ému de sa personne. Elle présente à sa famille, et spécialement à son fils Me Robert-Charles Goffin ses sincères condoléances.

Couverture : Corine Desmet

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Emmanuel Cornu,
avenue Louise 149/20 - 1050 Bruxelles
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Lucien Kalinga
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Bénédicte Ducourt
SITE INTERNET : www.cjbh.be

COLLABORATRICE PERMANENTE :

Régine Waterman Tél. : 02.508.66.43

DLSINS : Mariel Siraut

RÉALISATION : RP&C

PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1080 Bruxelles

Tél. : 02.344.52.20 - Fax : 02.343.61.72

performance

Nous avons révolutionné quelques points-clé sur la Saab 9-5. 1260 pour être précis. A commencer par le nouveau moteur 3.0 IV6 Turbo Diesel qui développe un couple phénoménal de 350 Nm. A cela s'ajoute encore un châssis plus performant, une ligne plus fluide et un niveau de sécurité amélioré. Avec pour résultat, des performances de haut vol associées à un sentiment de maîtrise, pour garder les pieds sur terre. La nouvelle Saab 9-5 V6 TiD est disponible en version estate (break) ou sedan à partir de 34.500 €.



L'effet turbo de la nouvelle Saab 9-5 V6 TiD.

ENTRETIEN : PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET O.G.M. Quelques questions à M. Henri Belvèze¹

Pourriez-vous définir en quelques mots le principe de précaution et le rôle que ce concept est amené à jouer dans la politique sanitaire de l'UE ?

Il s'agit d'une approche de gestion des risques qui trouve à s'appliquer dans une situation d'incertitude scientifique, c'est-à-dire dans l'hypothèse où l'on ne possède pas de preuve formelle de l'existence d'un risque pour le consommateur ou l'environnement.

Ce principe fait-il l'objet d'une consécration particulière au niveau européen ou international et sous quelle forme ?

Au niveau européen, le principe, et surtout ses conditions d'application, ont fait l'objet d'une communication de la Commission au Conseil et au Parlement. Au dernier sommet de Nice, les Etats membres ont décidé d'endosser cette communication et ont adressé à la Commission des recommandations afin de promouvoir au niveau international l'application de ce principe et l'établissement de "règles du jeu" pour éviter que celui-ci ne soit utilisé de manière abusive ou à d'autres fins, et ne soit en réalité que du protectionnisme déguisé.

Au niveau de l'O.M.C., il faut se reporter à l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), dont une des dispositions permet aux Etats membres de prendre des mesures provisoires lorsque toutes les données scientifiques ne sont pas encore disponibles. Toutefois, les Etats qui recourent à cette possibilité doivent parallèlement déployer les efforts nécessaires pour obtenir ou générer les données scientifiques



utiles permettant l'évaluation et la quantification du risque dont l'Etat entend se prémunir. Il reste cependant indispensable de préciser les lignes directrices de la disposition précitée afin d'éviter les abus.

Quels sont les lignes directrices de l'approche adoptée par l'UE ?

Deux idées majeures sont à retenir. En 1er lieu, si le principe de précaution est effectivement appelé à jouer tout son rôle lorsque les données scientifiques sont incomplètes, les mesures prises en application de celui-ci doivent néanmoins se fonder sur des données objectives indiquant qu'un risque existe bel et bien, même si l'on est incapable à l'instant présent de le quantifier. En 2nd lieu, il est indispensable que les mesures prises suite à l'identification d'un risque donné n'aillent pas au-delà de ce qui est nécessaire pour limiter ou supprimer celui-ci ; il s'agit en clair de respecter une certaine proportionnalité, laquelle est directement fonction du niveau de protection recherché.

A l'heure actuelle, y a-t-il des certitudes en ce qui concerne les risques potentiels posés par les O.G.M. ? Le principe de précaution ne risque-t-il pas d'être utilisé ici comme arme commerciale ?

C'est précisément ce que l'on entend éviter : qu'il soit utilisé comme un outil pour imposer une restriction illégitime aux échanges commerciaux. A ce jour, il existe une série d'indications sur le risque posé par les O.G.M. Au regard de la protection de la biodiversité et de l'environnement, les inquiétudes sont parfaitement fondées. Pour ce qui est de la protection de la santé du consommateur, les données dont nous disposons ont également pu mettre à jour des problèmes d'allergie dus aux modifications protéiques des aliments.

En réalité, nous agissons aujourd'hui avec les O.G.M. comme dans le passé pour les médicaments, ou encore les additifs alimentaires. La mise sur le marché de ces produits est interdite a priori car l'on juge qu'ils pourraient potentiellement être dangereux, et cette interdiction n'est levée que lorsque le demandeur, c'est-à-dire l'industriel producteur, peut démontrer sur la base d'un dossier scientifique que ces produits présentent une certaine marge d'innocuité. C'est à dire que l'on accepte que ces produits puissent avoir un effet nocif minime mais que ce dernier est acceptable eu égard à l'importance des effets bénéfiques du produit. En matière d'O.G.M. l'on applique donc le principe de la liste positive : tout est interdit sauf ce qui est expressément autorisé. C'est l'archétype même de l'approche de précaution.

¹ Direction générale santé et protection du consommateur de la Commission européenne : Unité Questions internationales alimentaires, vétérinaires et phytosanitaires.

Communiquer ? Négocier ? Le barreau de Bruxelles vous donne une réponse.

Depuis plus de treize ans, le barreau de Bruxelles soutient l'asbl Video & Formation qui a conçu et organise des séminaires résidentiels d'initiation à la communication et à la négociation. Ces séminaires rencontrent chaque année un très grand succès auprès des stagiaires au point que les inscriptions sont virtuellement clôturées dès les premiers jours suivant la séance de présentation.

Celle-ci se tiendra, cette année, le jeudi 15 novembre 2001 à 11h45, dans la salle du conseil de l'Ordre. Vous y obtiendrez toutes les informations relatives à l'organisation de ces séminaires et pourrez vous y inscrire.



JEAN-CLAUDE BRIALY AU JEUNE BARREAU

Geoffroy Cruysmans



L'invité du 13 septembre dernier de la tribune des Grandes Conférences du Jeune Barreau a la réputation d'aimer le faste. C'est donc dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation que fut reçu Monsieur Jean-Claude Brialy.

Malgré un changement de date de dernière minute, le public était nombreux, et la salle comble.

Gilet de fantaisie sous un costume sombre, la cravate négligemment nouée autour du cou, le cheveu légèrement en bataille, le héros du soir avait cette élégance légèrement désinvolte qui n'appartient qu'à lui. C'est notre confrère Alexandre "Sacha" Sprenguer, du barreau de Liège, qui présenta, avec une éloquence et un ton tout parisiens, l'invité, son ami, cet "homme fascinant, convive des princes, qui ennoblit par l'attention qu'il porte à chacun". Devant un tel panégyrique, c'est d'un "J'ai l'impression d'être mort" un peu inquiet que l'orateur entama sa "causerie au coin du feu", la plaçant ainsi résolument sous le signe de l'humour et de l'amitié.

Et de fait, il fut beaucoup question d'amitié.

Amitiés d'enfance, en Algérie d'abord puis à Angers.

Amitiés militaires ensuite pour ce fils d'officier de l'armée française, qui fit ses études dans diverses académies militaires et passa sa conscription au service cinématographique des armées françaises.

Amitiés d'acteur, nouées au fil des ans avec Philippe de Broca, Robert Hossein ou encore, et surtout, Jean Marais, qui lui mit le pied à l'étrier et le parraina, avec Jeanne Moreau, lors de ses débuts au théâtre.

Amitié encore pour certains de ces acteurs qui débutèrent avec lui, et firent les beaux jours de la Nouvelle Vague. Alain Delon, notamment, dont on apprit que ses débuts au cinéma tinrent du hasard le plus pur : attablé un jour avec Jean-Claude Brialy, il fut abordé par un agent qui cherchait de nouvelles têtes pour un film. Celle de Delon lui plaisant (eh oui ...), et de rencontres en castings, un rôle lui échut dans *Le Guépard* de Luciano Visconti. C'était l'époque où de véritables amitiés pouvaient se nouer entre des acteurs ; Delon n'accepta ainsi le rôle qui lui était offert que pour autant que son ami Brialy en obtienne également un ...

Amitié enfin avec ces femmes qui jalonnèrent

rent sa vie : Jeanne Moreau, Danielle Darrieux, Michèle Morgan, Edith Piaf, Yvonne Printemps, Romy Schneider, tant d'autres encore. C'est en définitive tout le théâtre et le cinéma français de ces cinquante dernières années qui défilèrent devant nous ce soir-là, pour notre plus grand bonheur.

Quant à l'humour des propos, aucun de ceux qui étaient présents ce soir-là ne put le dénier à l'orateur dont l'éloquence bien connue s'enrichit pour l'occasion de quelques maximes bien senties empruntées, notamment, à cet autre maître du genre qu'était Sacha Guitry.

Les souvenirs n'étant pas tout, c'est fort à propos qu'à l'issue de cette passionnante promenade dans le cinéma français, Alexandre Sprenguer interrogea Jean-Claude Brialy sur ses projets. Nous savons ainsi qu'un second livre est en préparation, mais aussi et surtout que, dès le mois de janvier, il fera à Bruxelles l'honneur de la création de sa nouvelle pièce. Les habitués de l'abonnement pluri-théâtre de la Conférence du Jeune Barreau auront, bien évidemment, l'occasion d'à nouveau l'applaudir lors de cette heureuse visite.

L'invité étant un conteur hors pair, c'est à une heure déjà avancée qu'il fallut, à regret, se résoudre à se quitter. A n'en pas douter, le public conservera de cette conférence le souvenir d'une bouffée d'oxygène bienvenue dans l'actualité si sombre de ce 13 septembre 2001. ■



Photos JDDH

Promiger
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE SOCIÉTÉ ANONYME

Gérance d'immeubles
Vente - Location
Assistance comptable

Chaussée de La Hulpe, 184
1170 Bruxelles
Tél. 02 660 00 47
Fax 02 675 42 12



Léon Goffin, président de la Conférence du Jeune Barreau de 1956 à 1957

C'était au mois de juin 1956 ! Il faisait chaud, l'été s'épanouissait dans toute sa splendeur, ce qui n'empêchait pas près de cent cinquante avocats de s'enfermer tout un après-midi dans le Palais de Justice pour les élections du Jeune Barreau. Léon Goffin succédait à Gilbert Kirschen à la présidence : "Mon cher Léon... mon cher Gilbert", les discours traditionnels étaient comme toujours de qualité. Les secrétaires élus l'année précédente, Jacques Willockx, A. Vanwelkenhuysen, J.R. Thys et Janine Van der Mousen présentaient leur rapport avant de "rempiler" pour un an.

Les nouveaux élus furent Georges Bricmont à la vice-présidence (Jean Botson avait été élu l'année précédente et devenait directeur selon la terminologie de l'époque) et les nouveaux commissaires Emile Bottin, Francine Willems-Risopoulos, Louis Vincent, A. van der Donckt et le signataire de ces souvenirs. Les deux premiers durent interrompre leur mandat et furent remplacés en cours d'année par H. Preiser et C. Van Crombrughe. Luc Annaert fut choisi comme orateur de rentrée pour l'année 1957 et prononça alors son discours "Le gouvernement de la cité".

J'ai conservé de merveilleux souvenirs de mes années de commissaire de la

Conférence. D'ailleurs, on ne raconte pas une année de la Conférence du Jeune Barreau. Mais je me contenterai d'épingler trois ou quatre souvenirs.

Tout d'abord l'étonnante conférence de l'Abbé Pierre, alors dans la force de l'âge, parlant du premier palier du grand escalier du Palais devant un auditoire comble, serré dans la salle des pas perdus. A l'époque, il était de tradition que la Conférence organise chaque année six grandes conférences dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel et le public y était toujours nombreux, surtout lorsque le Roi Baudouin venait y assister comme ce fut le cas pour une conférence du bâtonnier Thevenet "causant" de ses souvenirs de voyages.

Le voyage de Léon Goffin eut lieu en Hollande avec pour principale attraction le Kroller Müller Museum que je découvris à cette occasion, ce qui m'incita à y retourner plusieurs fois depuis lors.

Sa présidence se termina bien sûr par la grande revue de juin 1957. Fernand Coupé en fut la vedette avec la machine qu'il avait inventée (le *beauty case* des magistrates), avec les sketches d'Yves Hoyoit de Termicourt, Léon Carlier et Jacques Willockx et les "frères Jacques" étourdissants de talent.

Pour la première fois, au cours de la présidence de Léon Goffin, le président de l'Union des Jeunes Avocats de France invita de jeunes avocats belges à participer à leur congrès qui se tenait à Strasbourg. J'ai eu la chance d'être désigné pour répondre à cet invitation et je m'y suis rendu avec ma femme. Nous fûmes conquis par la camaraderie qui régnait au sein des UJA, par le sérieux de leurs travaux et par leur gentillesse à notre égard, au point que pendant plus de dix ans j'ai participé à leurs congrès... ce qui m'a conduit un jour à Toulouse. C'est en mangeant un cassoulet avec Alain Caille de Lille, Probst de Luxembourg, John Young de Londres, Daniel Meinertzagen d'Anvers et d'autres amis que nous avons fondé ce jour-là l'Association Internationale des Jeunes Avocats qui s'est bien développée depuis lors et qui vient de tenir son congrès à Montréal.

Je suis depuis cette époque resté très amica-

lement lié au regretté Léon Goffin.

Jean Botson fut le président de l'Exposition universelle de 1958. Il fut élu en cette qualité en juin 1957 alors que Georges Bricmont devenait directeur et Robert Libiez vice-président. C'est l'année où Adrien Wolters, Maurice Renkin, Anne-Marie Storrer, Jean D. Bock et Cécile Draps sont entrés à la Commission. L'orateur élu pour la rentrée de 1958 fut Alfred Terfve, présenté par Jean Dal, qui l'emporta par une voix d'écart sur son challenger, Me Linon. Alfred Terfve prononça son discours sur le sujet "Amour et artifice", discours annonciateur de l'assistance médicale à la procréation.

Les traditions se perpétuaient avec six grandes conférences dont celle de Me Kiejman dont je me souviens particulièrement. Le sujet était "Urbain Grandier – Un procès démoniaque". Quelle éloquence ! Il fut suivi à cette tribune, entre autres, par Edgard Faure et Pierre de Gaulle.

Comme chaque année, la Conférence assumait les exercices de plaidoirie qui révélaient déjà des talents remarquables.

C'était aussi l'époque où le Journal des Tribunaux publiait annuellement une dizaine de poèmes de Marcel La Haye et autant de billets pleins d'humour et de culture grecque de Jean Mallinger... Le J.T. d'aujourd'hui regrette qu'il n'y ait plus d'auteurs de cette qualité qui prennent la plume pour notre plus grand plaisir.



Jean Botson, président de la Conférence du Jeune Barreau de 1957 à 1958

Comme chaque année, les commissaires et le directoire de la Conférence participèrent à Paris à la rentrée de la Conférence du stage en novembre 1957. Cette manifestation réunissait moins d'étrangers qu'aujourd'hui mais elle se déroulait selon un cérémonial traditionnel. Je me souviens du discours du bâtonnier Allehaut qui dura plus de trois heures, alors que nous étions assis dans la bibliothèque du barreau sur des banquettes sans dossier ! Les éloges funèbres étaient interminables même si le public fit un triomphe à l'orateur après l'éloge de Moro de Gaffieri. Le premier secrétaire de la Conférence était Jacques Vergès qui fit l'éloge du bâtonnier William Thorp. Je me souviens de son visage énigmatique et impas-

sible. Il fut suivi par Dominique Dreyfus, second secrétaire, qui fit un discours intelligent et plein d'humour, à propos d'un procès qui avait eu lieu aux Etats-Unis.

Le voyage de Jean Botson nous conduisit vers le Nord. Nous étions nombreux à nous embarquer à Anvers pour Hambourg. La nuit sur le bateau fut agitée pour certains. La ville de Hambourg nous révéla les charmes de son architecture, de ses larges avenues et les mystères bien peu voilés de son quartier chaud.

La Revue eut lieu cette année au théâtre de la Belgique joyeuse à l'Exposition universelle.

Jean est resté aussi un ami très fidèle. Il ne peut malheureusement plus se déplacer mais Yvette l'entoure de ses soins attentifs.

En écrivant ces lignes, j'ai évoqué avec émotion le souvenir de beaucoup de disparus.

J'ai toujours considéré que ces deux années avaient été particulièrement riches en expériences et en amitié. En retraçant ces souvenirs, j'ai réalisé une fois encore tout ce que la Conférence du Jeune Barreau m'avait apporté.

■

Vous êtes pressés ? Votre budget est limité ? Votre impression n'est pas à la portée du premier venu ? Le stockage vous coûte trop cher ? ... Les imprimés ne sont pas les seuls à pouvoir se plier en quatre

imprimerie

litt

Rue Waelhem, 21
1030 Bruxelles

Téléphone 32-2 21 54 32
Télécopieur 32-2 216 60 96
E-mail litt@skynet.be

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite de l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur à l'Université de Bruxelles
et à l'Institut Universitaire de Florence

Secrétaire général

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire

Anne Vallery

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont, depuis 1965, à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Abonnement 2001 :

146 € (5.890 BEF) pour tous pays.

Etablissements Emile Bruylant

rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles
Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02
BBL 310-0101028-40

Du côté des livres...

"LA PART DE L'AUTRE", DE ERIC-EMMANUEL SCHMITT

Anne Karcher

Et si ...

C'est une petite pensée obsédante qui nous agite tous, un jour ou l'autre, et qui mène aux plus grands débats philosophiques, à la question de Dieu et du hasard, du destin et du libre examen.

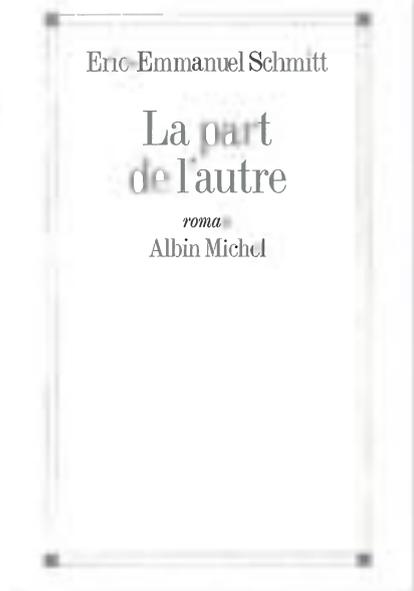
Et si ... et si j'avais accepté, plutôt que refusé ? Réussi plutôt qu'échoué ? Poursuivi au lieu d'arrêter ?

De ce moment infime où se décide toute une vie, qui est la conséquence de nos actes antérieurs, de nos idées, de notre volonté, du destin ou du pouvoir de Dieu, selon l'option choisie, Eric-Emmanuel Schmitt tire un livre extraordinaire, à la fois empli de légèreté et de profondeur.

Le point de départ, c'est un de ces instants fatidiques, de ceux qui séparent définitivement la vie d'un homme entre un avant et un après, qui transforment cet homme en monstre et où la possibilité même d'une rédemption devient invisibilisable.

Ce point de départ donc, c'est le 8 octobre 1908, date à laquelle Adolf Hitler est recalé à l'examen d'entrée de l'Académie des Beaux Arts de Vienne.

Commence alors une démonstration inéluctable, celle de la descente aux enfers d'un homme qu'on se surprend d'abord à comprendre – et c'est un tour de force de l'auteur que de nous le rendre susceptible de pitié – avant d'être dégoûté, sali par tant



d'inhumanité.

Au fil des pages, par petites touches, E.-E. Schmitt nous dresse le portrait d'un pauvre type, battu par un père alcoolique, sublimé par une mère toujours victime, seul, toujours seul, d'un égoïsme névrotique, à la sexualité refoulée et qui se construit constamment, au travers de rêves plus délirants les uns que les autres, l'image du surhomme qu'il n'est décidément pas.

Et si ... et si Hitler n'avait pas échoué à cet examen ?

Cette éventualité évoquée par E.-E. Schmitt lui permet alors d'entraîner, en parallèle, le lecteur dans l'histoire drôle et tendre d'un Adolf H. sauvé par un passage sur le divan du grand Sigmund. Un Adolf peintre de talent, au charme ravageur, qui cherche à atteindre si pas le bonheur, du moins l'équilibre qui y ressemble.

C'est un récit en jeu de miroirs, l'opposition des deux parts qui cohabitent en chacun de nous, Docteur Jekyll contre Mister Hyde, l'éternel conflit entre le Bien et le Mal.

Un homme qui déchoit dans un monde glacial, inhumain, pervers et qui finira ses jours détruit par ses aspirations démentes. Un autre qui s'épanouit et évolue dans un monde sensuel et chaud, rempli de couleurs, d'odeurs, de sentiments forts et vrais, s'éteignant paisiblement, en concordance avec lui-même.

C'est là toute l'absurdité de l'homme.

La conscience de cette dualité, de ce côté obscur part de nous-mêmes que nous refoulons, que nous urbanisons, la plupart d'entre nous y voient un paramètre inhérent à la nature humaine et donc impossible à modifier. Le livre d'Eric-Emmanuel Schmitt reste un moment de lecture intelligent parce qu'il nous incite, de manière parfois gaie, parfois grave mais jamais larmoyante, à y rester attentifs. ■

Patron cherche stagiaire ? Stagiaire cherche patron ? Au service de tous : le service de placement.

La Conférence du Jeune Barreau organise un service de placement permettant aux jeunes licenciés en droit ou aux avocats stagiaires de porter leur curriculum vitae à la connaissance de l'ensemble du Barreau. Il s'agit là d'un outil de recherche supplémentaire, s'ajoutant aux candidatures spontanées et aux annonces figurant dans la *Lettre du Barreau*. Les données principales des CV sont intégrées dans un tableau synoptique anonyme reprenant l'ensemble des demandes et mis à jour régulièrement. Ce tableau est à la disposition de tous les avocats et peut leur être communiqué par courrier, télécopie ou e-mail. Il peut même plus simplement être téléchargé au départ du site web de la Conférence du Jeune Barreau (www.cjbb.be).

Sur la base de ce tableau, les patrons de stage notifieront leur choix et se verront communiquer les curriculum vitae complets des candidats qu'ils souhaitent rencontrer.

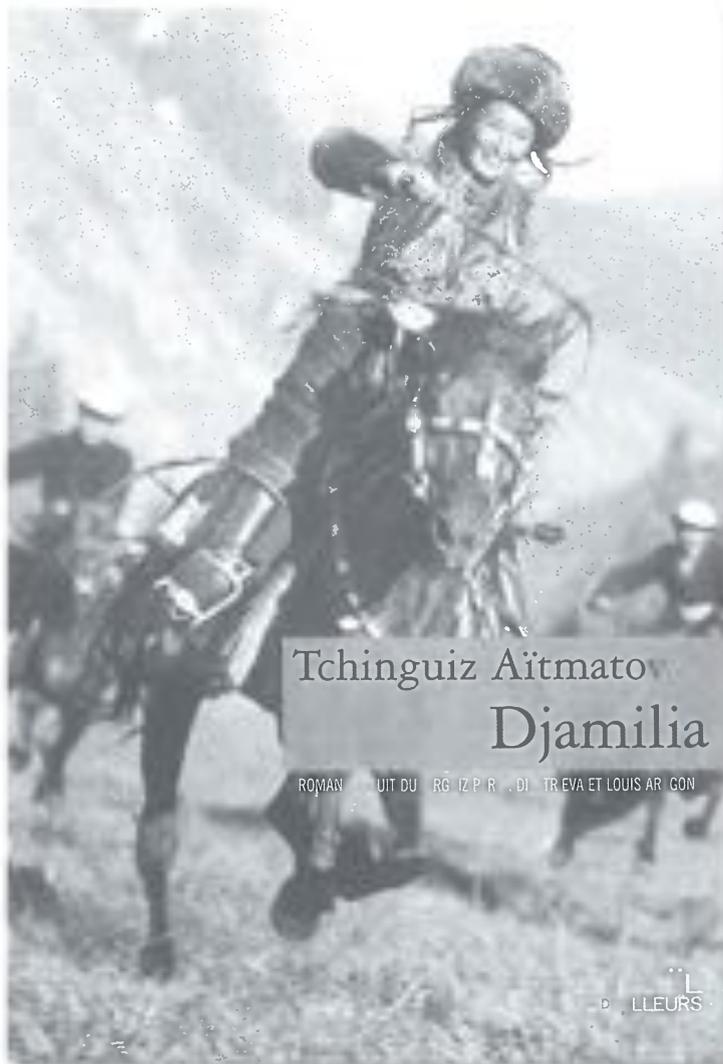
Pour toute demande ou information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Me Gérard Kuyper (02.774.99.60 ou gerard.kuyper@peeters-law.be), vice-président de la Conférence du Jeune Barreau, responsable du service de placement.

Du côté des livres...
"DJAMILIA",
DE TCHINGUIZ AÏTMATOV¹

Matthieu Duplat

Ce n'est pas tous les jours qu'un roman nous arrive du Kirghizstan, petite république de l'ex-Union Soviétique coincée quelque part entre la Chine et l'Ouzbékistan. On soupçonne bien que, s'il a réussi à se faufiler depuis les hautes vallées de l'Asie Centrale jusqu'à Moscou où - jugez du peu - il obtient le prix Lénine en 1963, puis à Paris dans une traduction d'Aragon, c'est qu'il ne doit pas être d'appoint de quelque qualité. La lecture de *Djamilia* ne dissipe pas le soupçon, et il faut remercier les Éditions Denoël d'avoir - sur l'insistance d'un libraire bruxellois, dit-on - procédé à cette indispensable réédition. Le plaisir de lire s'ébroue, s'étale, s'étire au fil de quatre-vingt pages de pur bonheur.

L'histoire se déroule pendant la seconde guerre mondiale, dans un village (un *ail*, en kirghiz) enrobé par un méandre de la rivière Kourkouréou. La Grande Guerre patriotique réclame à intervalles réguliers son lot de robustes soviétiques, ce qui a pour effet assez prévisible de vider les campagnes. Puisqu'il faut bien continuer à faire tourner les kolkhozes, produire le grain et nourrir les armées, on assigne les enfants, les femmes et les éclopés à des tâches auxquelles d'ordinaire ils auraient échappé. Les trois héros de *Djamilia* appartiennent chacun à l'une de ces catégories. Le narrateur a quinze ans à peine, les épaules encore mal assurées, mais les yeux ailleurs qu'en poche. Il accompagne sa belle-sœur, Djamilia, ravitailler les trains. Djamilia est très belle : élancée, elle a des yeux aussi noirs que ses cheveux, qu'elle porte en larges nattes drues. Son mari est à la guerre. Tout l'*ail* la regarde et l'admire, autant qu'il méprise Daniïar, notre troisième héros. Infortuné Daniïar ! Devenu tôt orphelin, la vie ne l'a pas épargné, qui l'a chassé "comme du *perekati-polié*", par diverses contrées", des sovkhoses de coton aux mines de Tachkent. La guerre l'a meurtri, et pas seulement physiquement ; il est alors retourné à l'*ail* natal, renfermé et solitaire, dormant à même la rive du Kourkouréou, sur un tas de foin. Mais par une certaine nuit d'août, voici Daniïar qui chante sous le ciel kirghiz, de sa voix étoilée et profonde; il chante la bêtise de la guerre et l'amour de son pays, en une chanson qui ne ressemble à nulle autre, ni aux chansons kazakh ni aux chansons kirghiz, "mais il y



avait en elle des unes et des autres: "c'était une chanson des monts et des steppes, tantôt qui s'envolait sonore comme les monts kirghiz et tantôt s'étendait sans entrave comme la steppe kazakh". Comme il ne perd pas le nord, il chante aussi l'amour de Djamilia.

Djamilia est d'abord, on l'aura compris, une histoire d'amour - la plus belle du monde d'après Aragon - entre Djamilia et Daniïar, une histoire qui bouleverse la vie de l'*ail* que rien, pas même la révolution soviétique, n'avait jusqu'alors réussi à ébranler, une ode à la liberté qui fait que, parfois, la vie brise de façon brusque les vieilles coutumes. Mais *Djamilia*, c'est aussi un immense amour de la vie, de la terre, des steppes brû-

lantes, du frou-frou des feuilles des vieux saules et des "miels chauds du maïs en fleur". On comprend aisément qu'Aragon ait été d'emblée séduit par ce texte, écrit par un auteur qui n'avait pas trente ans à l'époque (il est aujourd'hui l'ambassadeur du Kirghizstan en Belgique). Il nous en offre une traduction française vivifiante et tantique, qui fait ressortir à merveille les odeurs de l'été kirghiz, la profondeur des chansons de Daniïar et l'étrange beauté de Djamilia. Voilà donc un chef-d'œuvre, de la catégorie des chefs-d'œuvre réjouissants, devant lequel, avec Aragon, l'on n'a qu'une seule envie, "celle de se taire et d'écouter". ■

¹ Traduit du kirghiz par A. Dimitrieva et Louis Aragon, édition Denoël, 2001.

² Le *perekati-polié* est une plante des steppes, dont les fleurs se détachent et roulent sur la terre. C'est ce que, précise Aragon, nous appelons le *chardon roulant*.



LES CODES BRUYLANT

SUR FEUILLETS MOBILES

- **5 tomes en 12 classeurs**
 - Tome 1: matières civiles et commerciales
 - Tome 2: matières pénales
 - Tome 3: matières administratives et de droit public
 - Tome 4: matières sociales
 - Tome 5: matières fiscales
- **3 mises à jour par an**
- **Conditions spéciales pour étudiants et avocats stagiaires**
- **Prospectus avec prix sur demande**

VERSION CD-ROM

- **Compact:** 11.000 pages en version intégrale
- **Interface conviviale:** toute l'information accessible par un browser internet standard disponible sur votre MAC/PC
- **Simplicité d'installation:** pas de logiciels à installer ni à apprendre
- **Puissance de recherche par:**
 - Table alphabétique
 - Table chronologique
 - Table des matières
 - Recherche « Plein texte »
 - Navigation par liens hypertextes
- **Compatibilité avec tous les traitements de texte (« copier-coller ») pour récupération de textes**
- **L'état de la législation antérieure reste disponible à tout moment sur CD-Rom**
- **Conditions spéciales pour étudiants et avocats stagiaires**
- **Prospectus avec prix sur demande**



BRUYLANT

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles
Tél. 02.512.98.45 • Fax 02.511.72.02

lib.bruylant@pophost.eunet.be • <http://www.bruylant.be>

PORTRAITS DU BARREAU : CLAUDIE BAUM-KETELAAR

Themistocle

Citez-moi quelques avocats célèbres: Marcelle Renson (la toute première représentante du sexe, à tort dit faible, qui prêta le serment d'avocat), Georgette Ciselet (également sénatrice), Marlyse Ernst-Henrion, Stella Wolf, Régine Orfinger-Karlin, Marie-Thérèse Cuveliez, Fernande Motte-de Raedt, Anne Krywin...

Vous n'en oubliez pas une ? Si et non la moindre ! Me Claudie Baum-Ketelaar.

En fait, il y a deux Claudie Baum.

La jolie femme, aussi femme du monde. Ornement des voyages du Jeune Barreau, dont son cultivé et sensible mari était le photographe attiré. Elle aurait pu devenir la première Présidente de la Conférence. Maîtresse de maison à l'hospitalité proverbiale, elle avait aussi le "chic" pour s'habiller, preuve que le féminisme n'exclut pas la féminité. A une récente revue du Jeune Barreau, elle avait, par son allure folle, tellement "tapé dans l'oeil" du principal acteur présent sur le plateau, qu'une fois fleuri pour sa prestation, il n'eut rien de plus pressé que de descendre de la scène pour offrir une magnifique rose à Claudie, assise au premier rang. Elle en fut très touchée, même si sa modestie (toute relative ?) en fut effarouchée.

Mais la frivolité, surtout quand elle n'est qu'apparente, est souvent le masque, ou la pudeur, de la gravité.

Me Claudie Baum qui aura marqué son époque, ce n'est pas la "mondaine", l'amie incomparable, la charmante commensale des dîners en ville, c'est la militante, la luteuse, jamais découragée, qui, durant un demi-siècle maintenant, fut l'un des fers de lance d'une époque en pleine mutation.

Sortie de l'U.L.B. avec grande distinction docteur en droit et licenciée en criminologie, Me Claudie Baum, formée à la pratique du procès pénal par son stage chez Me José Vanderveeren, fut une curatrice de faillite intelligente, aguerrie, compétente et parfaitement fiable (son fils Anicet lui a dignement succédé). Mais, vu ses idéaux, les vraies préoccupations de Me Baum étaient ailleurs : extra muros (du Palais de Justice). Sa première intervention : en 1964 un mémorable article du *Journal des Tribunaux*, repris *con amore* dans les *Annales du Notariat*, en faveur du divorce par consentement mutuel des femmes de 45 ans et plus, à qui une loi obsolète rendait cette procédure jusque là inaccessible. Et, la même année, sa participation au 9ème Congrès de la



Fédération internationale des Femmes de carrières juridiques à Bologne. Elle en rend compte pour le *J.T.*, mais ne pouvant se rendre hommage à elle-même, c'est la presse italienne qui salua la pertinence des propos qu'elle y tint et lui fait fête, en publiant sa photo.

En 1972, elle anime le *Groupement des Avocats féminins de Bruxelles* (le vocable "avocate", actuellement sur son papier à entête, n'était pas encore en vigueur pour la législation sur l'avortement. Son référendum organisé auprès de 178 avocates, révèle que plus de 80% d'entre elles sont favorables à une dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'en 1973, Claudie Baum devienne la cheville ouvrière du comité de soutien au Dr Peers (Ah! les "émouvantes" lettres que celui-ci adresse de prison !), comité à la disposition duquel elle met son secrétariat et ses locaux, et avec lequel, au bras notamment du chroniqueur judiciaire Philippe Toussaint, elle descend dans la rue pour y manifester pacifiquement mais vigoureusement et efficacement !

A partir de 1975 et jusqu'en 1978, sans oublier un second mandat de 1985 à 1987, Claudie Baum, élue Présidente de l'A.D.Br. (association des Docteurs et Licenciés en

Droit de l'ULB) devient, à ce titre, une figure incontournable de l'intelligentsia bruxelloise libre-exaministe et progressiste.

Une chose m'a frappé en feuilletant les archives de cette estimable association. Chaque année, Claudie Baum choisit pour celle-ci un thème de réflexion sur lequel elle organisera un colloque. La cause des femmes en instance de divorce, ou désireuses de ne pas pousser leur grossesse à terme, est maintenant gagnée. Cherchant à légaliser tout ce qui est injustement interdit, la dynamique présidente s'attaqua successivement à l'euthanasie (et au droit de mourir dans la dignité), à la censure (elle organisa au nez et à la barbe du Parquet, une vision semi-privée de *l'Empire des Sens*, dont elle alla elle-même (sic) chercher à Paris une copie interdite), voire aux discriminations dont sont victimes les homosexuels des deux sexes.

Du coup, je trouve enfin le mot le plus approprié pour définir les diverses actions de Me Baum et ce qui les aura, par dessus tout, marquées. La généreuse et lucide avocate (en tous domaines, elle aura été en avance sur son temps) est "une" précurseur. A propos, quel est le féminin du mot précurseur ?

Lontings & Partners

Avocats

LA DISPONIBILITÉ, UNE VALEUR SÛRE DANS NOTRE MÉTIER

Lontings & Partners est un cabinet à forte croissance, comptant près de 40 avocats et qui accorde une grande importance à la coopération multidisciplinaire.

Nous sommes les correspondants de

KLegal Solicitors (UK) en Belgique.

Nous sommes à la recherche d'avocats ayant quelques années d'expérience pour les départements suivants :

- Corporate & Commercial
- Banking & Finance
- Employment
- Pensions & Benefits
- Non-Profit & Trade Associations

Nous recherchons également un avocat ayant une grande expérience en droit européen et en droit de la concurrence.

Une excellente connaissance du français, du néerlandais et de l'anglais ainsi qu'un parcours académique avec grades sont requis pour ces différentes fonctions.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV à :

Lontings & Partners

Avocats

A l'attention de Maître Hugo Keulers

Avenue du Bourget 40

1130 Bruxelles

par e-mail: hugo.keulers@KLegal.be

www.lontingsandpartners.be

EXPRESS MAIL

*C'est officiel: il y a maintenant
une solution pour chacun
de vos envois. Testez-nous.*



EMS TAXIPOST



Tél. 078 15 33 43 / www.emstaxipost.be

Comme le monde est petit.

En faisant appel aux enveloppes prêtes-à-expédier Express Mail, vous pouvez considérer vos problèmes d'envois comme résolus une fois pour toutes. Qu'il s'agisse d'envoyer des dossiers confidentiels, des actes notariaux ou des rapports d'expertise, en Belgique ou à l'étranger, il n'y a pas plus simple qu'Express Mail. Il n'y a pas plus pratique

non plus. Pas de grands calculs à effectuer, tout est compris dans le prix. Pas de contrat ou de formalité au préalable, vous pouvez vous adresser à nous quand vous voulez, où vous voulez. Vous désirez en savoir plus? Appelez notre Customer Service au 078 15 33 43 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30)

QUELQUES MOTS SUR LE CAMBODGE

André Mathieu

La troisième enceinte d'Angkor

Le voyage du Jeune Barreau est cette année organisé au Cambodge. Ce pays, meurtri par une dictature sanglante entre 1975 et 1979, dévoile une civilisation millénaire et passionnante à plus d'un titre.

La culture cambodgienne

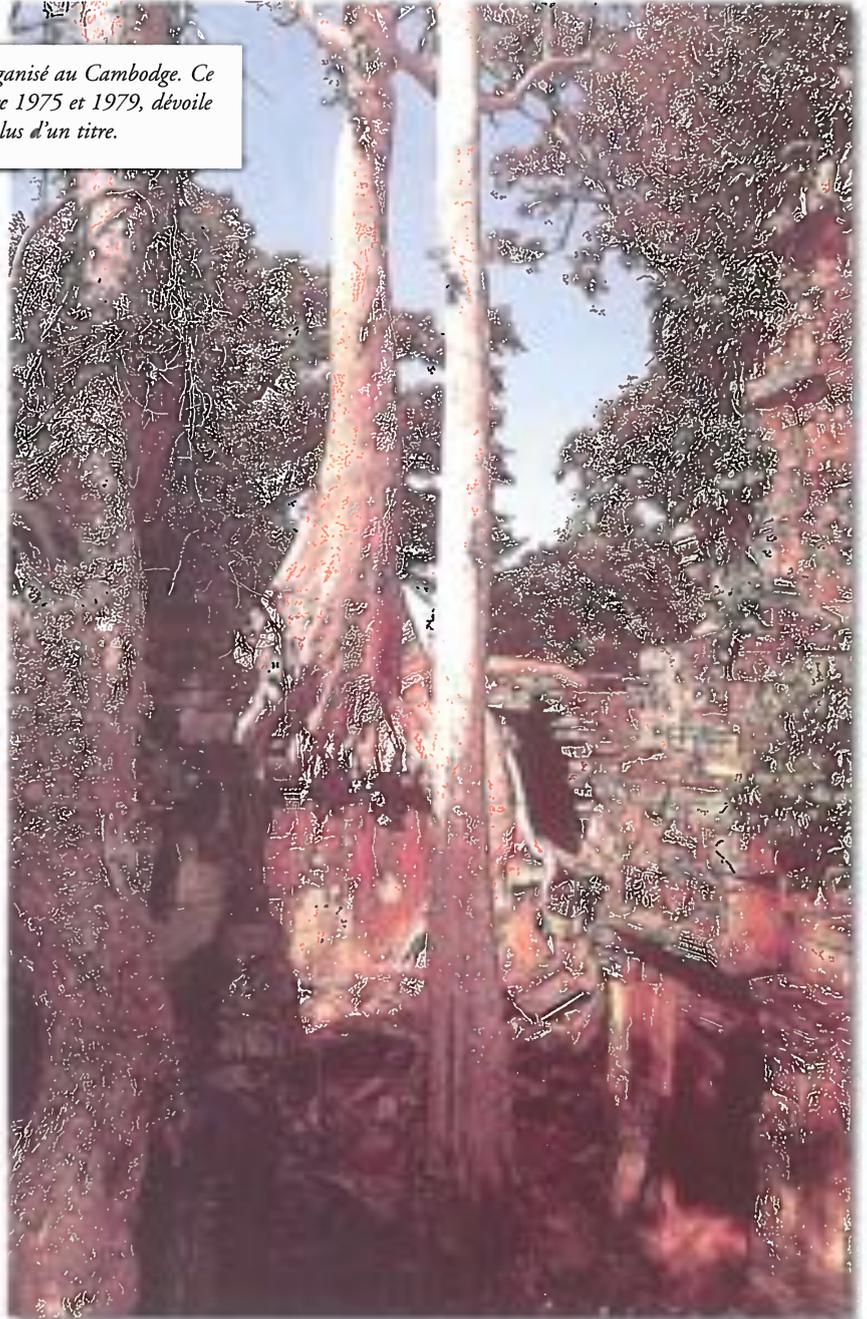
Celle-ci, fascinante, d'un raffinement extrême, est notamment symbolisée par l'art Khmer.

De cet art, florissant du VI^e au XIII^e siècle, seuls les monuments religieux ont survécu. Les réalisations architecturales, d'abord en brique, puis en grès et en pierre révèlent un souci de symétrie et d'équilibre, un sens décoratif parfaitement maîtrisé. Des sculptures décoratives telles que le *nâga*, génie de la mythologie hindoue au corps de serpent à plusieurs têtes dressées, de même que des arabesques végétales, des animaux et de petits personnages ornent de nombreux temples. La statuaire, inspirée par l'hindouisme et le bouddhisme, conduit à la sérénité par le hiératisme et l'aspect conventionnel des attitudes.

Les rois khmers ont rivalisé de projets et de réalisations pour élever des temples par centaines. On a compté près de 1000 temples sur une superficie de 1000 km² dans la région d'Angkor qui connut ses plus belles réalisations du IX^e au XII^e siècle. L'apogée fut sans doute atteinte autour de 1150 avec la construction du plus célèbre de tous les temples, celui d'Angkor Vat, considéré comme l'une des merveilles du monde.

Toutes les constructions sont différentes. Toutefois, on peut retenir quelques caractères généraux comme le fait que ce sont des "temples de montagnes", correspondant à l'idée que les khmers se faisaient du monde, avec les dieux au sommet de la pyramide. Les constructions sont en général entourées de réservoirs qui permettent à l'eau de remplir sans cesse les douves et les fossés entourant les fortifications. Pour franchir ces derniers, les chaussées sont presque toujours bordées de statues.

La végétation est luxuriante, ce qui ajoute à la beauté des lieux, mais n'est pas sans poser problème si on la laisse à elle-même. Elle a tôt fait de s'en prendre aux constructions, de les recouvrir et d'entraîner leur destruction à plus ou moins long terme. En ce sens, la guerre civile n'a pas épargné les monuments



qui, laissés à l'abandon plusieurs années, ont passablement souffert. La lutte pour la restauration des anciennes œuvres architecturales commence par la lutte contre la végétation trop envahissante.

Après le XIII^e siècle, le déclin s'est accentué jusqu'au XVII^e siècle alors que l'influence siamoise faisait perdre l'originalité de cette architecture. Toutefois, il en reste de grandes fresques historiques inscrites dans la pierre ainsi qu'un hommage sans égal à Bouddha

et à tous les rois qui se succédèrent pendant une dizaine de siècles.

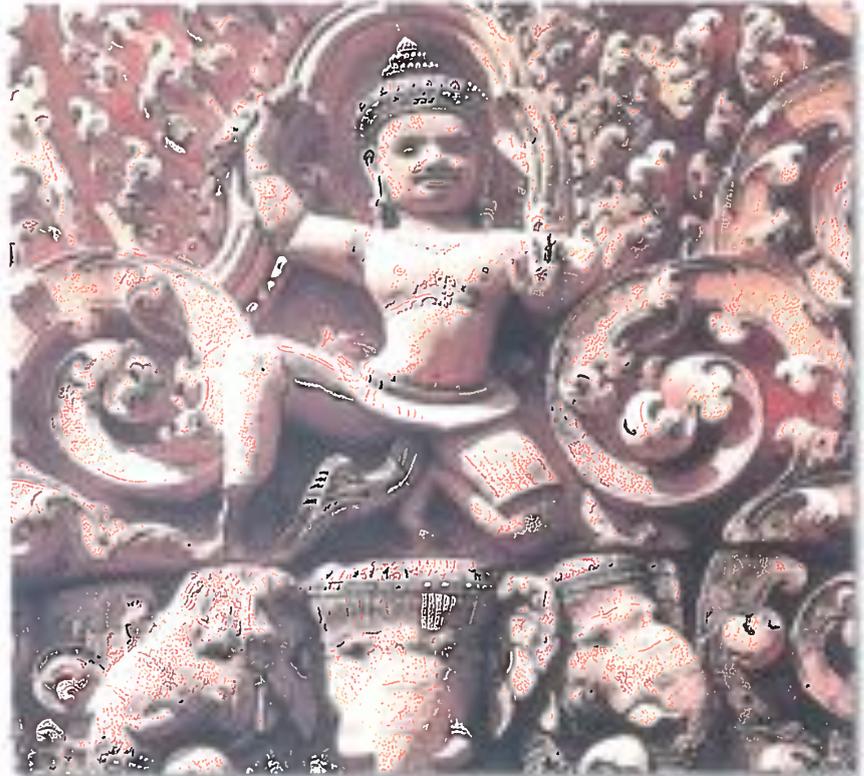
Un hommage tout spécial doit être rendu à l'École française d'Extrême-Orient dont les chercheurs ont commencé dès le XIX^e siècle à faire resurgir la beauté de la pierre, à conserver les sites et à faciliter l'explication par leurs travaux multidisciplinaires. La relève a partiellement été prise par les spécialistes de l'UNESCO.

Géographie

Le Cambodge est le plus petit pays de la péninsule indochinoise. D'une superficie de 181 035 km², sa population est de 11,42 millions d'habitants. Occupant la partie septentrionale du delta du Mékong, il est bordé à l'ouest et au nord-ouest par la Thaïlande, au nord par le Laos et à l'est par le Viêt-Nam. Ses côtes sont baignées au sud-ouest par le golfe du Siam.

Au nord, des plateaux de faible altitude, recouverts de forêts ou de savanes où l'on trouve des éléphants, des tigres et des serpents, entourent un bassin sédimentaire traversé par le Mékong et ses affluents. Leurs eaux alimentent le Tonlé Sap, déversoir régulateur de la crue annuelle, d'avril à octobre. Au sud-ouest, des massifs anciens séparent la côte de la plaine centrale.

Le climat tropical est chaud et humide. La mousson dure de mai à novembre et la saison sèche, de décembre à avril.



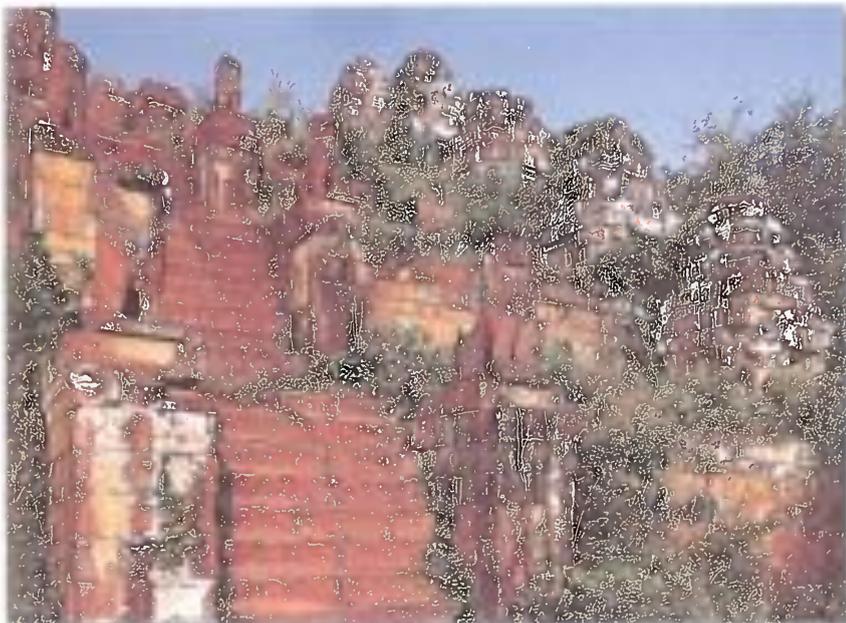
Angkor

Site monumental et archéologique, capitale des rois khmers du Cambodge du IX^e au XV^e siècle. Ses ruines sont l'un des plus grands ensembles architecturaux du monde. Situé près de Siem Reap, dans le nord-ouest

du Cambodge, Angkor fut fondé au début du IX^e siècle sous le nom de Yasodharapura par le roi Yasovarman Ier (qui régna de 889 à 900). La cité primitive fut construite autour de Phnom Bakheng, un temple bâti vers 907 sur une colline qui symbolisait la montagne se trouvant au centre du monde

d'après la cosmologie hindouiste. Les rois successifs agrandirent la ville et construisirent d'autres temples voués à diverses divinités hindouistes ainsi que de grands réservoirs servant à irriguer et matérialisant l'océan qui entoure la montagne sacrée centrale. Le principal ensemble de temples d'Angkor est Angkor Vat "la ville-temple", édifié sous le roi Suryavarman II (qui régna de 1113 à 1150) pour honorer le roi en tant qu'incarnation du dieu Vishnou. Angkor Vat est un immense rectangle de 850 m sur 1 000 constitué de plusieurs cours emboîtées les unes dans les autres et bordées de murs, entourant un massif central sculpté garni de cinq gracieuses tours en forme de lotus. Ses galeries sont décorées de sculptures figurant des légendes se rapportant à Vishnou. Le roi Jayavarman VII (v. 1181-1218) fit élever le complexe d'Angkor Thom, au centre duquel se trouve le Bayon, un temple bouddhique orné d'énormes têtes en pierre représentant le roi.

Au XIII^e siècle, Angkor couvrait environ 100 km² et était l'une des plus grandes villes du monde, mais son déclin commença peu après. Menacés par les attaques de leurs voisins Thaïs, les Cambodgiens abandonnèrent Angkor vers 1430 et déplacèrent leur capitale vers un site plus sûr, au sud. Angkor Vat



Phnom Bakheng (IX^e siècle) à Angkor

QUELQUES MOTS SUR LE CAMBODGE

Suite de la page 17

demeura quelques temps un centre de pèlerinage bouddhique, mais le reste de la ville fut recouvert par la jungle. Les archéologues français la redécouvrirent et révélèrent son existence au monde en 1860. L'École française d'Extrême-Orient entama des fouilles et des restaurations à partir de 1898. Le site fut abandonné à partir de 1972 et subit les détériorations de la nature et les déprédations des pillards. Un nouveau projet de restauration a débuté en 1987. ■

Population

La population, concentrée dans les plaines et les vallées, comprend des Khmers (90 %), les Vietnamiens et Chinois constituent deux fortes minorités. La langue nationale est le khmer mais deux groupes minoritaires parlent le vietnamien et le chinois. Par ailleurs, le français, héritage de la période coloniale, et l'anglais enseigné dans les écoles, sont utilisés fréquemment.

Les agglomérations les plus importantes sont Phnom Penh, la capitale, (près d'un million d'habitants), Kompong Cham, Battambang ainsi que la ville portuaire de Kompong Som (ex-Sihanoukville).

Cambodge - en bref

Vers 550	Arrivée des Khmers
802-1431	Empire d'Angkor
1863-1953	Protectorat français
1970	Norodom Sihanouk, au pouvoir depuis 1941, est renversé par le régime pro-américain de Lon Nol
1975-1979	Dictature meurtrière de Pol Pot et Khieu Samphan
1979-1989	Présence vietnamienne. République proclamée du Kampuchéa
1991	Intervention de l'ONU (APRONUC)
1993 (24 sept.)	Norodom Sihanouk proclamé roi par l'Assemblée nationale. Monarchie constitutionnelle
1997	Lutte de pouvoir entre les deux copremiers ministres. Hun Sen évince le prince Ranariddh
1998	Après les élections, Hun Sen, seul premier ministre

A NOUVELLES LIGNES, NOUVELLE PUISSANCE DIESEL.

Les nouvelles ovatrices de la Volvo S60 et des modèles V70 et S80 s'ajoute à présent un contenu révolutionnaire : le nouveau moteur diesel. En aluminium plus puissant, plus léger, plus économe, moins polluant, ... notre diesel common rail deuxième génération allie un équilibre parfait et une puissance exceptionnelle en toutes circonstances. 163 ch. qui répondent au moindre frôlement de l'accélérateur. Un silence digne des moteurs essence les plus discrets. Venez le découvrir pendant les Journées Diesel les 14, 15 et 16 septembre prochains.

à la vitesse de 90 km/h consommation de 3,7 l/100 km à 6,5 litres/100 km. Emissions de CO₂ 167 g/km à 172 g/km.

VOLVO
www.volvocars.be

**De Smet
Brussels**

Brusselsesteenweg 605
1731 Asse Zellik
Tél. 02/466.02.66

Grand Route 330
1620 Uccle - Drogenbos
Tél. 02/333.80.20

www.volvodesmet.com

VOLVO
for life



**L'avocat
et
son nouvel environnement
concurrentiel**

Actes du congrès de la CBFJ
des 23 et 24 mars 2001

ASBL EDITIONS DU JEUNE BARREAU DE LIÈGE
2001

Broché 2001, 340 pages, 1900 francs

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl
Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - CPB : 630-0762370-09
E-mail : EJB@barreaudeliege.be - <http://www.barreaudeliege.be/ejbl>



La Tour D'y Voir

*A 5 minutes à pied
du palais de Justice,
au cœur
du Grand Sablon,
dans une chapelle
du XIV siècle !*

1^{er} étage, galerie «LES VIEUX SABLONS»
Place du Grand Sablon, 89 • 1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 40 03 • Fax : 02 511 00 78



**Rue du Faucon 2A
1000 Bruxelles
Tel. : 02 502 19 81**

**RESTAURANT
PINNEBOECH**

Lunches
295 ^{BEF}
395 ^{BEF}
495 ^{BEF}
Menu
695 ^{BEF}



**LES
CODES
LARCIER**

II

Droit civil et judiciaire

LES CODES LARCIER

Nouvelle édition 2001

• À jour au 1er janvier 2001 •

Toute la législation usuelle coordonnée et annotée

Deux versions adaptées à vos besoins

La version papier

- Une collection de 7 tomes reliés
- Les tables alphabétique et chronologique dans un volume séparé
- Mise à jour tous les six mois avec les compléments cumulatifs
- Un instrument de travail de référence

La version informatisée

NOUVEAU

Tous les Codes Larcier sur un CD-Rom

- Nouvelle coordination des textes tous les six mois
- Rapidité d'accès à l'information
- Nombreuses facilités de recherche
- Grande souplesse d'utilisation

Un CD-Rom de démonstration
est disponible gratuitement
par téléphone au 010/48 25 86
ou par e-mail à l'adresse :
cod.s.em@larcier.be

Prix de la collection complète*



Prix 32232 BEF



-40% jusqu'au 1/11/2001

~~32276 BEF~~ 19364 BEF**

* Prix pour les abonnés, TVA et frais de port compris pour la Belgique.

** Prix pour un utilisateur à la fois.

Autres prix : nous consulter.



Informations et commandes :

LARCIER c/o Accès+ sprl • Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve • ☎ (010) 48 25 07 • ☎ (010) 48 25 19 • e.mail : accs+cd@larcier.be



Après une vie d'indépendant, vous méritez une vie d'indépendance.

HAPPY LIFE®

Vous êtes votre propre patron? Vous avez l'habitude de mener votre vie comme vous l'entendez. Et cela ne risque pas de changer le jour de votre pension. Vous prévoyez donc une pension complémentaire en plus de votre pension légale. Et vous êtes suffisamment indépendant pour faire ce choix. Peut-on malgré tout vous donner un conseil utile?

Vous pouvez épargner à l'aide de primes que votre société paie pour vous. Fiscalement déductibles qui plus est. Entre-

Pour connaître le courtier ou l'agent bancaire AXA le plus proche, appelez le 0800/957.57



temps, cet argent est géré par l'un des plus grands gestionnaires d'actifs au monde: AXA Investment Managers. Avec le taux de base garanti, vous combinez la plus grande sécurité possible et le rendement optimal. Tandis que vous décidez quel risque vous souhaitez prendre. Un indépendant n'est pas l'autre. Votre courtier ou agent bancaire AXA en est bien conscient et vous



proposera une formule sur mesure qui tient compte de votre activité et de vos besoins. Une formule qui laisse toute la place pour intégrer les évolutions de votre situation. Si bien que plus tard, vous repenserez avec satisfaction à l'une des plus judicieuses décisions de votre carrière: le choix de votre propre liberté. Sinon, pour quelle autre raison êtes-vous devenu indépendant?

AXA. Protection financière.
assurances - banque - placements



Orphyse Chaussette

[RESTAURANT]



Succomber au plaisir de s'offrir un vrai chef,
juste pour le midi, à deux pas du Palais ?

Chez Orphyse Chaussette*
C'est désormais déontologique

Le lunch "mi'oté"
Entrée et plat
495 FB (12€)

Le lunch "mitonné"
Entrée et plat
Verre de vin ou eau et café
595 FB (15€)

Le restaurant est ouvert du mardi au samedi de 12h à 14h30 et de 19h à 23h30
Fermeture les dimanche et lundi

Rue Charles Hanssens, 5 - 1000 Bruxelles
(entre le Palais de Justice et le Sablon, juste à côté du restaurant pita Le Perroquet)
Tél.: 05 502 75 81
Réservation souhaitée Cartes de crédit acceptées

Tous les jours de nouvelles suggestions

* Pour la petite histoire Orphyse Chaussette était une vraie cuisinière d'antan arrière grand tante du chef actuel, Philippe Renoux, tous deux originaires du sud ouest de la France

L'état actuel des droits civil et fiscal des obligations alimentaires

En 160 pages, de nombreuses pistes de recherche et de réflexion
sont tracées à travers la jurisprudence la plus récente.
Cet ouvrage détaillé vous offre toutes les données nécessaires
à la maîtrise de la matière tant sur les plans civil que fiscal
et cela quel que soit le cas (obligations alimentaires entre
ascendants et descendants, dans l'adoption simple,
l'organisation frauduleuse d'insolvabilité, ...)

Par A-C Van Gyse et J-E Beernaert.

Disponible au prix de
1.750 Bcf TVAC (1.650 Bcf HTVA).



Pour toute commande:  0800/168.68


éditions kluwer



CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

OCTOBRE 2001

N°1 2001

Actualités de droit pénal et de procédure pénale

F. Roggen, J. De Codt, G. Schamps, F. Kuty, D. Bosquet, P. Morlet, O. Vandemeulebroeke, A. Jacobs, B. Dejemepe

368 pages

€ 104,12 - 4.200,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°2 2001

Le contrat de travail et la nouvelle économie

O. Debray, C. Wantiez, V. Vannes, C. Engels, N. Beaufiles, J. Jacqmain, L. Ballarin, T. Claeys

342 pages

€ 73,13 - 2.950,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°3 2000

Les obligations contractuelles

X. Dieux, J. F. Romain, P. Van Ommeslaghe, P. A. Foriers, P. Wéry, S. Stijns, C. Biquet Mathieu

636 pages

€ 73,13 - 2.950,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°4 2000

Avec la collaboration des Editions de la Faculté de droit des Facultés Universitaires Saint-Louis

"Pas de liberté pour les ennemis de la liberté" ?

Groupelements liberticides et droit

260 pages

€ 61,97 - 2.500 F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°5 1999

Actualités du droit de la santé

X. Leurquin, J. Cruyplants, Ph. Levert, P.-H. Delvaux, L. Vandenhouten, P. Lucas, J.-F. van Drooghenbroeck, J. Rogge, J.-L. Fagnart

401 pages

€ 84,28 - 3.400,-F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°6 1999

La nouvelle procédure fiscale et sa pratique

D. Reynders, M. Eloy, F. Baltus, D. Garabedian, J. Linsmeau, E. Boigelot, J.-M. Delporte, J.-L. Duplat

285 pages

€ 81,80 - 3.300,-F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°7 1999

Les assurances de responsabilité

P.-H. Delvaux, A. Dhondt, N. Denoël, H. de Rodt, J. L. Fagnart, Y. Beckers

255 pages

€ 78,83 - 3.180,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°8 1998

L'Euro et le droit

H.-P. Lemaitre, X. Dieux, J. Stuyckx, M. Grégoire, B. Boone, Y. Bosquet, A. Haelterman, C. Baijot, Cl. Wantiez

232 pages

€ 73,13 - 2.950, F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200, F.B.

N°9 1998

Contrats de travail : vingtième anniversaire de la loi du 3 juillet 1978

T. Verheyden, M. Dumont, B. Nyssen, H. Funck, J. Clesse, V. Vannes, J. Jacqmain, C. Wantiez

297 pages

€ 79,33 - 3.200,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°10 1998

La fin du bail et son contentieux

L. Herve, Y. Merchiers, P. Oliviers, F.L. Wagnies, N. Verheyden, Jeanmart, G. Benoit, P. Jadoul, M. Vanwijck Alexandre, P.A. Foriers.

260 pages

€ 86,76 - 2.950, F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°11 1997

La distribution commerciale dans tous ses états

P. Kileste, D. Putzeys, P. Crahay, M. Wagemans, P. Hollander, J. Dubois, A.C. Delcorde

338 pages

€ 86,76 - 3.500,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

N°12 1997

Internet sous le regard du droit

H Bartholomeeusen, E. Montero, D. Fesler, C. Doutreloup, J. Corbet, Ph. Péters, O. Vandemeulebroeke, D. Vandemeynsch, B. Frydman

328 pages

€ 86,76 - 3.500,- F.B.
Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.



CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

OCTOBRE 2001

N°	Année	Titre	Auteurs	Pages	Prix (€)	Prix (F.B.)
N°13	1997	Le crédit à la consommation	A.D. Boone, Y. Poullet, A. Lefebvre, P.A. Foriers, A.F. Delwaide, E. Balate, M. Forges, F. Domont-Naert, P. Dejemepe, F. de Patoul	447 pages	€ 81,80	3.200,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°14	1995	La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre	Ph. Colle, P.H. Delvaux, J.L. Fagnart, L. Schuermans, H. de Rode	210 pages	€ 45,86	1.850,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°15	1994	La mise en oeuvre interne de la convention européenne des droits de l'homme	J. Velu, R. Ergec, M. Verdussen, J. Van Compennolle, J.-L. Renchon, L. Muller, J.-F. Flauss, P. Lambert, T. Afschrift	290 pages	€ 29,75	1.200,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°16	1994	Droit du sport	R. Blanpain, J. P. Lacomble, C. Coomans, J. Linsmeau, M. Boes, L. Misson, F. Hutsebaut, P. Martens	164 pages	€ 29,75	1.200,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°17	1993	Les fusions et scissions internes de sociétés en droit commercial et en droit fiscal	P. Van Ommeslaghe, J.-M. Nelissen Grade, K. Geens, Th. Tilquin, J. Kirkpatrick, J. P. Lagae, J. Malherbe, Th. Afschrift	314 pages	€ 74,37	3.000,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°18	1992	Le droit des sûretés	M. Grégoire, A.-M. Stanart, P.-A. Foriers, N. Jolly, J.-L. Renchon, A. Limpens, D. Lechien, N. Watte, J. Van Compennolle, P. Van Ommeslaghe, G. Dubois, J. Windey	509 pages	€ 86,76	3.500,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°19	1991	Les pratiques du commerce et la protection et l'information du consommateur	J.-L. Fagnart, A. de Caluwe, L. de Brouwer, F. Domont-Naert, E. Balate, J. Stuyck, B. Francq, P. Wolfcarius	352 pages	€ 70,65	2.850,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°20	1990	Les intermédiaires commerciaux	L. Simont, P.A. Foriers, I. Verougstraete, J. Putzeys, H. Cousy, X. Dieux, P. Van Ommeslaghe	375 pages	€ 70,65	2.850,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°21	1983	L'arbitrage - het scheidsgerecht	A. Braun, A. Fettweis, G. Frank, G. Horsmans, M. Huys, P. Lambert, L. Matray, J. Van Den Heuvel, H. Van Houtte, P. Van Ommeslaghe	148 pages	€ 19,71	795,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.
N°22	1982	Les voies conservatoires et d'exécution: bilan et perspectives	G. de Leval, J. Van Compennolle, A.-M. Stranart, C. Panier, M. Storme, K. Baert, B. Deconinck, C. Engels, R. Vander Elst, P. Gothot, J. Linsmeau, M. d'Hoore, F. 't Kint	361 pages	€ 37,18	1.500,- F.B. Frais de port : € 4,96 - 200,- F.B.

**Pour commander
un des ouvrages ci-dessus,
veuillez vous adresser
au secrétariat de la Conférence**

**Tél: 02 / 508.66.43 - Fax: 02 / 519.85.61
Compte 630-0215121-34**



ECHOS



OMNES AUDIENTUR JUDICUM QUOTIDIANUM REFERENTES

LA FONTAINE AU PALAIS

TABLES À L'USAGE DES AVOCATS

Dans quelques jours, je plaide une affaire où interviennent de multiples adversaires ayant pris des dizaines de pages de conclusions principales, de conclusions additionnelles, de deuxièmes et troisièmes conclusions additionnelles, puis des conclusions de synthèse, le tout saupoudré d'intervention volontaire et de 747 §2, enfin vous connaissez tout cela.

Moi-même, je suis horrifié par l'ampleur de mes propres écritures, rédigées il y a plus de deux ans.

Et dire qu'il va falloir réétudier tout cela en vue de cette audience fixée pour trois heures de plaidoiries...

Qui sait ? Peut-être me serais-je épargné bien des peines si j'avais lu plus tôt cette fable de Charles Gaudhe.

X.G.



Trop de moyens au sac

Le chat et le renard
(Livre IX, 14)

Un jour deux avocats, se rendant au Palais,
 Débattaient avec feu ce thème :
 Quel mode est le meilleur en matière de plaids ?
 Faut-il, pour réussir, avoir plus d'un système
 Ou choisir l'argument et serrer le problème ?
 Sur ce sujet, à qui mieux mieux,
 Le chemin étant long, et partant ennuyeux,
 Pour l'accourcir, ils disputèrent.
 La dispute est d'un grand secours :
 Sans elle on dormirait toujours.

Ayant bien disputé, ces messieurs décidèrent
 D'éprouver leur avis par un débat prochain
 (Ils devaient en commun plaider le lendemain).
 Lorsque vint l'appel de leur cause :
 Je suis armé, dit l'un ! j'ai cent moyens au sac. -
 Moi, dit l'autre, je n'ai qu'un tour dans mon bissac ;
 Mais je soutiens qu'il en impose.

Et de recommencer la dispute à l'envi.
 Sur le que si, que non, tous deux étant ainsi,
 Le juge donne la parole
 A l'un d'eux, qui tout bas : Fouille en ton sac, ami ;
 Dresse en ta matoise boussole
 L'ordre de tes moyens : pour moi, voici le mien.
 Il plaide sur ces mots - et gagne bel et bien.
 L'autre, qui vint après, fit cent tours inutiles,
 Parla du droit romain, d'un tas d'exceptions,
 De moyens périmés, de requêtes civiles,
 Lut de longues conclusions.
 Partout il chercha la sortie,
 Et ce fut partout sans succès ;

Le juge, en l'écoutant, écartait son procès,
 Et le pauvre comprit qu'il perdait la partie
 Avant de vider son sermon.

Un excès d'arguments peut gâter une affaire :
 On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
 N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

BRÈVE DE COMPTOIR

Le Parquet requerrait l'autre jour en appel d'un jugement d'acquiescement du tribunal de police : *"Rendez-vous compte, Monsieur le Président, ce jugement n'est même pas motivé. C'est intolérable ; on n'acquiesce pas les gens comme ça, sans expliquer pourquoi !"*

Saine indignation, Monsieur le Procureur. Mais que n'aimerait-on vous entendre vous insurger dans les mêmes termes lorsque c'est le prévenu qui relève appel d'un jugement de condamnation non motivé...

G.C.





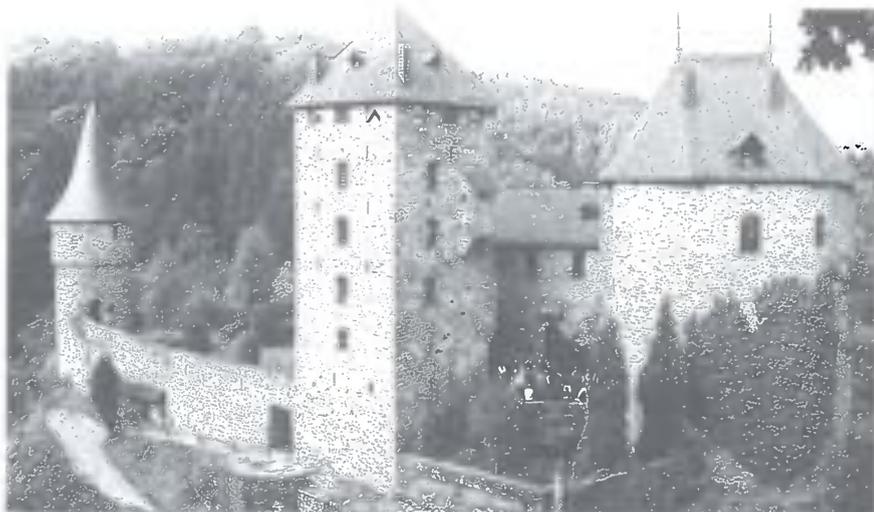
WEEK-END DE DÉTENTE DANS LES FAGNES

Pour réussir un bon week-end de détente, la recette est simple et se transmet de président de la Conférence à président de la Conférence.

Prenez une commission, si possible au complet encore qu'il soit possible de pallier certaines défections, heureusement rares. Ajoutez-y d'éminents membres du barreau, de tous âges et de tous horizons, avec ou sans leur conjoint. Mélangez le tout en saupoudrant d'une once de dépaysement, d'un zeste de culture, d'un peu de soleil et d'une bonne promenade au grand air. Servez alors, sans omettre le chaleureux repas gastronomique du samedi et la cueillette des champignons. En certaines occasions, d'in vraisemblables embarras de circulation peuvent même être servis en guise d'apéritif, histoire d'aiguiser l'appétit des participants et de leur permettre de goûter pleinement au charme de certains endroits retirés.

Cette recette, le président Cornu la connaît bien, et ne pouvait manquer de la réussir en organisant son week-end de détente dans les Hautes Fagnes.

Le soleil, que l'on n'espérait plus, était au rendez-vous, et l'enchantement fut complet, de la visite privée du château de Reinhardstein - qu'il fallut prématurément déserrer en raison



Au château...

de l'invasion des diplomates européens du Coreper qui prétendaient y déjeuner - à celle d'une réserve ornithologique et botanique proche de la Baraque Michel, où des guides natures nous entraînent dans une longue - trop longue peut-être au goût de certains - et écologique promenade.

Autant dire que, le samedi soir, les convives ne manquaient pas d'appétit lorsqu'ils s'attablèrent, à l'heure requise par la très autoritari

re patronne de l'hôtel Seehof de Bütgenbach, pour un plantureux repas gastronomique de non moins de ... huit services. La chère était bonne, la compagnie agréable, l'humeur joyeuse ; tout devait donc concourir au succès de cette soirée. Le président avait même prévu un petit divertissement supplémentaire en convoquant un imposant groupe de motards excursionnistes qui, à l'issue de ces agapes pantagruéliques, nous divertirent d'une brève mais vive algarade avec nos hôtes d'un soir,



Au lac de Bütgenbach



A Monschau, avant l'apéritif...

permettant ainsi aux plus fameux d'entre nous d'aplanir l'incident en faisant preuve, une fois de plus, de leur talent inné de médiateur.

Tout ne pouvait donc se terminer qu'autour du verre de la réconciliation ...

Le dimanche matin fut l'occasion d'admirer le beau lac de Bütgenbach, puis de se rendre par des chemins bucoliques jusqu'à la petite ville de Monschau (Montjoie). Le dépaysement fut garanti : avec ses pittoresques maisons à colombage, ses ruelles piétonnières, ses ruines médiévales, l'on se trouvait plongé dans une atmosphère de conte, il n'y manquait plus qu'une maison en pain d'épices...

Et les champignons, me direz-vous ? Mais ils étaient partout : sur certains murs du château de Reinhardstein, dans la réserve des Hautes Fagnes bien entendu, mais aussi et en bien plus grand nombre encore à l'hôtel Seehof où nous logions, que de multiples exemplaires de cet appétissant végétal décoraient pour l'occasion. Des exemplaires en plâtre multicolore, bien entendu ...

G.C.



*Deux candidats en détente
Yves Oschinsky et John Bigwood*



Le troisième homme

ACTIVITÉS

Mini-recyclage : Actualités en droit administratif

Jeudi 8 novembre 2001 de 12 heures à 14 heures

*Palais de Justice
(salle 0.14)*

Présenté par Me François Tulkens, avocat au barreau de Bruxelles et chargé d'enseignement aux Facultés Universitaires Saint Louis. Ce mini-recyclage nous permettra de faire le point sur les dernières évolutions du droit administratif, lesquelles concernent sans cesse davantage l'avocat au quotidien.

Nous aborderons les "nouveautés" en matière de contentieux administratif d'enseignement, de marché public, ... Une farde de documentation sera remise aux participants.

Participation aux frais (comprenant la farde de documentation, un sandwich et une boisson):

- stagiaires : 500 BEF (12,39 €).
- membres : 800 BEF (19,83 €).
- non-membres : 1.100 BEF (27,27 €).

Inscriptions :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43 - fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Formation permanente :

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles (Règlement du 21 décembre 1999, *Recueil des règles professionnelles*, 2000, n° 210, page 179), la participation à ce mini-recyclage vaut 2 points. La liste des participants sera communiquée au secrétariat de l'Ordre qui créditera automatiquement les avocats inscrits des 2 points attribués.



Palais littéraire et artistique: Me Gérard Leroy

Jeudi 22 novembre 2001 à 20 heures

*Caisse Privée Banque
Rue d'Edimbourg, 26 à 1050 Bruxelles*



Me Gérard Leroy nous entretiendra du Polyptyque l'Agneau Mystique de Van Eyck, son origine, son commanditaire, son symbolisme.

A travers cette oeuvre, c'est à un fascinant périple entre histoire, légende et ésotérisme que Me Leroy nous convie.

Entrée gratuite.

Renseignements et inscriptions :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43 - fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Tournoi de tennis avocats - magistrats

Samedi 24 novembre 2001 dès 16 heures 30

Wimbledon
220 chaussée de Waterloo à 1640 Rhode-Saint-Genèse

Eu égard au niveau actuel du tennis belge (présence en finale dans la moitié des tournois du grand chelem), le traditionnel tournoi de tennis avocats-magistrats ne pouvait se dérouler cette année qu'au ... Wimbledon.

Ouvert aux participants de tous les niveaux, ce tournoi permet un affrontement en 9 jeux entre équipes formées sur place.

Champions ou débutants, rejoignez tous votre équipe selon votre qualité (magistrat ou avocat).

Au terme des joutes sportives, nous nous retrouverons vers 21h pour un traditionnel dîner convivial, auquel les sportifs et les non-sportifs sont cordialement invités.

Participation aux frais :

- tournoi : 500 BEF (12,39 €)
- dîner : 1000 BEF (24,78 €)

Renseignements et inscriptions :

Après de Madame Eliane Jockmans, avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles (tél.:02.508.66.14), de Me Benoît Lemal (tél.:02.349.08.85 ou benoit.lemal@chello.be), ou du secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél. 02.508.66.43 – fax : 02.519.85.61) du lundi au vendredi, de 9h30 à 12 h.



Mini-recyclage : "Actualités en droit de la responsabilité"

Jeudi 29 novembre 2001 de 12 heures à 14 heures

Palais de Justice de Bruxelles
(salle à déterminer)

"Jamais deux sans trois : le nouveau tableau indicatif des dommages et intérêts forfaitaires est arrivé"

L'exposé de Me Daniel de Callataj, grand spécialiste de la matière, sera consacré à l'examen critique du nouveau tableau indicatif récemment diffusé à l'initiative de l'Union royale des Juges de paix et des Juges de police et de l'Union nationale des magistrats de première instance.

L'attention sera particulièrement attirée sur les principales modifications de ce tableau au regard de sa version antérieure. Ce mini-recyclage permettra ainsi de faire le point sur une question délicate mais essentielle en droit de la responsabilité civile.

Une farde de documentation sera remise aux participants.

Participation aux frais (comprenant la farde de documentation, un sandwich et une boisson):

- stagiaires : 500 BEF (12,39 €)
- membres : 800 BEF (19,83 €)
- non-membres : 1.100 BEF (27,27 €)

Inscriptions :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43 – fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

Formation permanente :

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles (Règlement du 21 décembre 1999, *Recueil des règles professionnelles*, 2000, n° 210 – 1, page 179), la participation à ce mini-recyclage vaut 2 points. La liste des participants sera communiquée au secrétariat de l'Ordre qui créditera automatiquement les avocats inscrits des 2 points attribués.



ACTIVITÉS

Conférence Berryer - Invité: Plantu

Judi 6 décembre 2001 à 20 heures 15

Palais de Justice
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Faut-il encore présenter *la Berryer* ? Cette joute oratoire met en présence depuis 1990, orateurs du barreau de Bruxelles et secrétaires de la Conférence du stage du barreau de Paris.

Rendez-vous du panache, du brio, elle est une occasion formidable pour de jeunes ou moins jeunes avocats de démontrer l'étendue de leurs talents dans le maniement du verbe.

Cette année, Plantu, caricaturiste du journal *Le Monde* et lui-même orfèvre dans son art, nous fera l'honneur de sa présence.

Participation aux frais :

- membres : 300 BEF (7,44 €)
- non-membres : 400 BEF (9,92 €)

Inscriptions (indispensable) :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43
fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.



Conférence : "A la découverte du Cambodge"

Mardi 11 décembre 2001 à 20 heures 15

Palais de Justice
1ère chambre de la Cour d'appel

Monsieur Paul Masson, journaliste et spécialiste du sud-est asiatique, ainsi que Monsieur Patrick Crépin, président de l'Union professionnelle des agences de voyages, également spécialiste du sud est asiatique, nous permettront de partir, le temps d'une soirée, à la découverte du Cambodge.

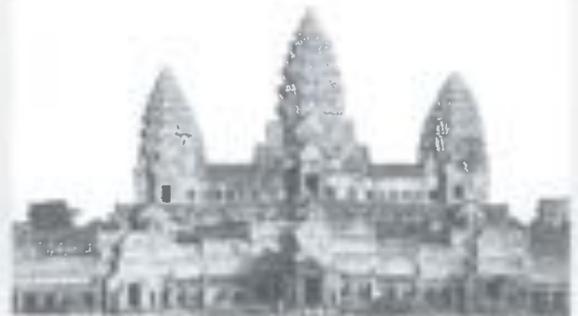
Un rendez-vous incontournable pour tous les participants au prochain voyage du Jeune Barreau. Une découverte également pour tous les autres, très cordialement conviés à cette soirée.

Participation aux frais :

- participants au voyage du Jeune Barreau au Cambodge : gratuit
- stagiaires : gratuit
- membres : 200 BEF (4,96 €)
- non-membres : 400 BEF (9,92 €)

Réservation des places :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau
(tél: 02.508.66.43 - fax: 02.519.85.61),
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.



Colloque : "Aspects récents du droit des contrats"

Jeudi 13 décembre 2001

*Auditorium de la Fortis Banque
Rue Royale, 30 à 1000 Bruxelles*

Sous la direction scientifique de Monsieur Paul Alain Foriers et le patronage de la s.a. Fortis.

Programme

- 8h30 : Accueil des participants
- 9h00 : Allocution de bienvenue par M. Emmanuel Cornu, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.
- 9h10 : Exposé introductif par M. Paul Alain Foriers, avocat, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 9h20 : "Le contrat de vente à l'épreuve de la protection du consommateur"
par Mme Andrée Puttemans, avocat, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 10h00 : "Actualités des contrats de services (entreprise, mandat, dépôt)"
par M. François Glansdorff, ancien bâtonnier, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 11h00 : Pause-café
- 11h20 : "La jouissance : Bail et conventions voisines"
par Mme Nicole Verhuden-Jeanmart, avocat et professeur à l'Université Catholique de Louvain.
- 12h10 : Débat
- 12h30 : Déjeuner
- 14h00 : "Aspects du contrat de société civile"
par M. Pierre Van Ommeslaghe, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 14h50 : "Le contrat de gage, développements récents"
par Mme Michèle Grégoire, avocat, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 15h40 : Pause-café
- 16h00 : "Le contrat de cautionnement"
par M. Lucien Simont, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles.
- 16h50 : Conclusion par M. Paul Alain Foriers, avocat, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- 17h10 : Débat
- 17h30 : Fin des travaux et cocktail offert par la s.a. Fortis

Droit d'inscription :

- Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux, les pauses café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles :

membres de la Conférence et magistrats : 5.900 BEF (146,26 €)

non-membres :

avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles :

6.900 BEF (171,05 €)

- autres participants : 7.900 BEF (195,85 €)

- Droit d'inscription comprenant seulement la participation aux travaux et les pauses-café :

- membres de la Conférence : 3.900 BEF (96,68 €)

- avocats stagiaires membres de la Conférence, étudiants :

1.900 BEF (47,10 €)

Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent numéro de *La Conférence* et à le renvoyer au plus tard pour le mercredi 28 novembre 2001 au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02.519.85.61.

Paiements :

Au crédit du compte n°630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles en mentionnant la référence "Colloque : droit des contrats", et le nom de la personne inscrite.

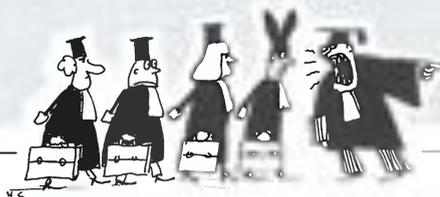
Renseignements :

Au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, tél.: 02.508.66.43 - fax: 02.519.85.61, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12 h.

Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre d'inscription définitive.

Formation permanente :

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (règlement du 21 décembre 1999, *Lettre du Barreau*, 1999 - 2000, n° 2, p. 98), la participation à ce colloque vaut 6 points. La liste des participants sera communiquée au secrétariat de l'Ordre qui créditera automatiquement les avocats inscrits des 6 points attribués.



ACTIVITÉS

Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau

Vendredi 18 janvier 2002 à 15 heures

*Palais de Justice
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel*

Nous avons le plaisir de vous convier à la séance solennelle de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau, au cours de laquelle seront proclamés les prix décernés par l'Ordre et la Conférence.

Me Geoffroy Cruysmans prononcera le discours de rentrée : "Nations".

Cette année, nous fêterons le 150^{ème} anniversaire du premier discours de rentrée, ainsi que le 75^{ème} anniversaire de la première attribution des prix de plaidoirie Le Jeune et Janson.

Entrée gratuite. Port de la robe souhaité.

Inscriptions :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43 fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

Banquet de la rentrée solennelle

Vendredi 18 janvier 2002 à 19 heures 30

*Halles de Schaerbeek
Rue Royale Sainte-Marie, 22 à 1030 Bruxelles*

Après la séance solennelle de rentrée, nous nous retrouverons aux Halles de Schaerbeek pour le banquet et la Revue, suivis d'une soirée dansante.

Tenue de soirée souhaitée.

Le nombre de places est limité. Elles seront attribuées selon l'ordre des inscriptions définitives.

Participation aux frais :

Avant le 15 décembre 2001 :

- stagiaires membres et leurs conjoints : 2.250 BEF (55,78 €)
- membres : 2.950 BEF (73,13 €)
- non-membres : 3.250 BEF (80,57 €)

Après le 15 décembre 2001 :

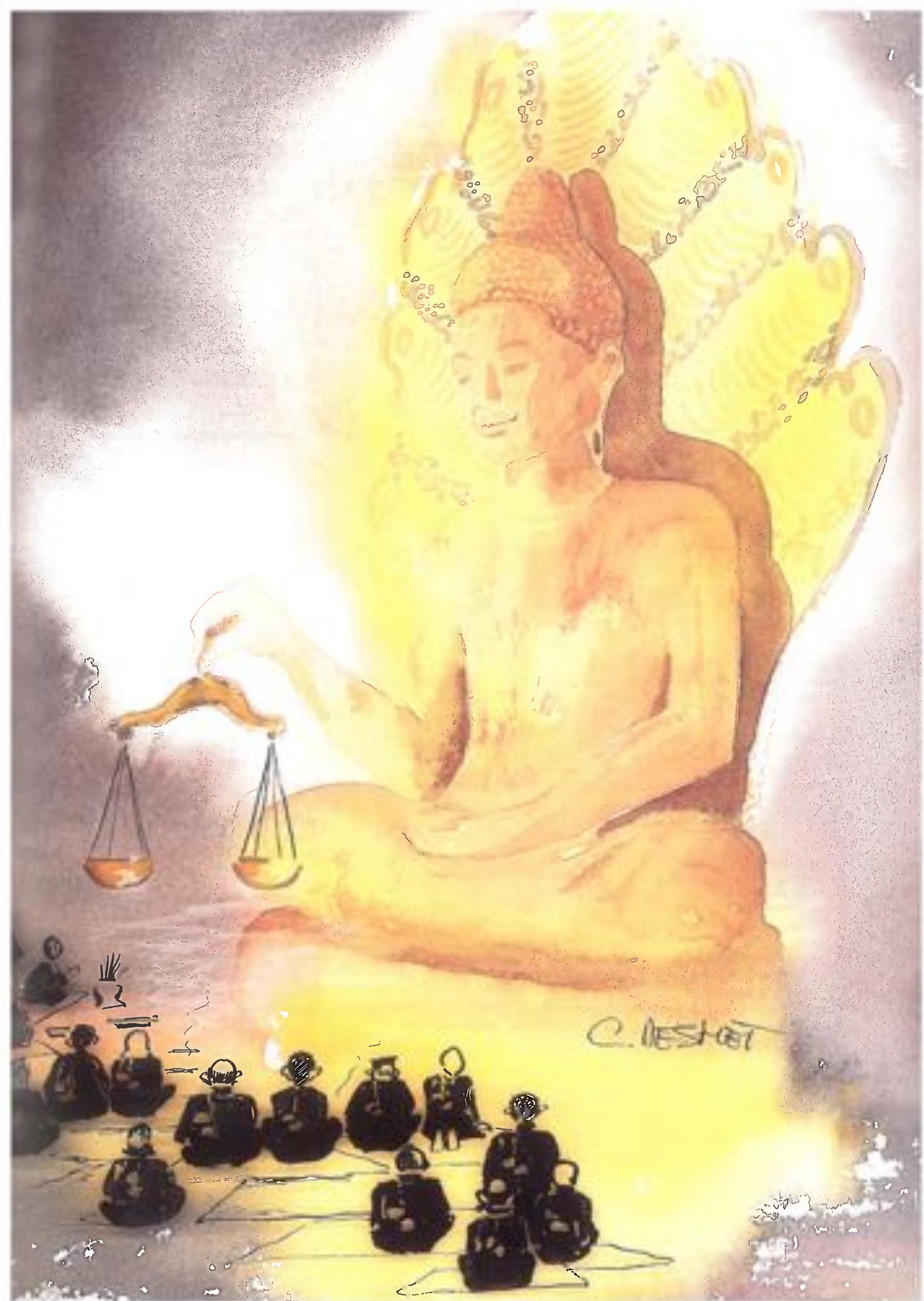
- stagiaires membres : 2.750 BEF (68,17 €)
- membres : 3.250 BEF (80,57 €)
- non-membres : 3.550 BEF (83,04 €)

A verser sur le compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau, en mentionnant la référence "Rentrée solennelle 18 janvier" et le nom de la personne inscrite.

Inscription obligatoire au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél: 02.508.66.43 - fax: 02.519.85.61), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h, pour le mercredi 9 janvier 2002 au plus tard.

Durant la soirée, les boissons pourront être payées en BEF, ou uniquement par virement bancaire - en euros.





C. HESTER

AGENDA NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2001

Novembre 2001

- Jeudi 8 novembre : mini-recyclage en droit administratif
- Jeudi 22 novembre : Palais littéraire et artistique de Me Gérard Leroy
- Samedi 24 novembre : Tournoi de tennis avocats – magistrats
- Jeudi 29 novembre : mini-recyclage en droit de la responsabilité

Décembre 2001

- Jeudi 6 décembre : Conférence Berryer
- Mardi 11 décembre : Conférence "A la découverte du Cambodge"
- Jeudi 13 décembre : Colloque "Aspects récents du droit des contrats"

Janvier 2002

- Vendredi 18 janvier : séance solennelle de rentrée

et en bref pour les mois suivants :

- 8 au 16 février : voyage du Jeune Barreau au Cambodge
- février (date à convenir) : mini-recyclage "actualités en droit judiciaire"

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle. Pour toute autre annonce, adressez-vous à RP&C.

Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou

l'autre sujet, faire connaître une opinion, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Lucien Kalenga (tél. : 02.537.35.50 - fax : 02.537.59.45).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du Jeune Barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Gérard Kuyper (tél.: 02.774.99.49 - fax: 02.774.99.50).

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 2001-2002, les cotisations sont les suivantes :

- membres effectifs :
 - avocats stagiaires : 500 BEF (12,39€)
 - avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 BEF (47,10€)
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 BEF (71,89€)
- membres affiliés :
 - conjoints non avocats de membres effectifs :
 - conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 BEF (12,39€)
 - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 BEF (47,10€)
 - membres de la communauté judiciaire : 3.400 BEF (84,28€)
 - autres sympathisants : 3.900 BEF (96,28€)

A verser au compte n° 630-0215121-34

A LOUER 2 BUREAUX ± 24M²

dans un immeuble
sis avenue Franklin Roosevelt 186 à 1050 Bruxelles (parking aisé).

conditions :

25.000 et 20.000 BEF / mois,
charges comprises, plus mise à disposition
de la structure de base (téléphone, fax, photocopieur et salle de réunion).
possibilité de secrétariat.

renseignements : 0495.57.80.77

A VENDRE

Collection J.L.M.B. (reliée) années 1987 à 2001 inclus.

Prix : 25.000 BEF.

Tél. : 02.375.60.02

BUREAUX A LOUER

6 avocats, 40 ans à 57 ans, avenue Louise, cherchent autre(s) avocat(s) locataire(s) pour bureau ± 20 m², loyer + provision de charges communes dont chauffage + provision précompte immobilier : 17.000 BEF. Possibilité de collaboration ou non, possibilité de location d'un local de secrétariat, avec ou sans secrétaire, en plus.

Participation aux frais :
nettoyage, électricité, fax, maintenance téléphone, photocopieur, réceptionniste mi-temps ALE, taxe régionale : ± 9.000 BEF / mois.
Possibilité de location d'emplacement de parking.

S'adresser exclusivement
par téléphone au 02.640.29.74
ou encore par télécopie au 02.640.93.12.

BUREAUX A LOUER

386 avenue Louise - 1050 Bruxelles

200 m² - 6 grands bureaux

un local « kitchenette » - deux blocs sanitaires

Le tout parfaitement remis à neuf, peintures et tapis.

Un parking est également à louer.

Conditions : 02 343 91 77

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

TOGES CONFECTION

tristan

CONFECTION DE TOGES Magistrat, Avocat, Greffier, Cérémonie, Académique, Toque, Epave, Rabat ...

114 Rue Lesbroussart
1050 Bruxelles
Té: 02 646 99 21
Fax: 02 647 44 57
Gsm: 0473 29 11 64
Email: info@tristan-toie.com

TRADUCTEURS JURÉS



Toutes langues - délais rapides

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

INTERNET BANKING



TRAITEUR

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél 02 736 00 40 • Fax 02 736 67 00



SINGER

ALL TRANSLATIONS

Traducteurs jurés depuis 1936
Toutes langues
Toutes législations

30 av. Plasky, bte1 • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 34 64 11 • Fax : 02 734 14 46
E-mail : singer.translations@chello.be

DÉTECTIVE

GOFFIN & ASSOCIÉS

Groupement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'intérieur

16 av Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles
Tél 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11
E-mail : goffin.associés@skynet.be

LOGICIELS JURISTIQUES



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél 02 247 78 10 • Fax 02 247 78 25
http://www.avonca.be
E-mail : avonca@topsystem.be

CICERO
LawPack

Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be

www.cicero.be

Tél. : 02 272 08 80

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél 02 512 13 83 • Fax 02 511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

ARCHIVAGE



Logiciel intégré sous Windows

Distribué par SERVISOFT sprl
Rue de la Semence 29 bte 8 • 1080 Bruxelles
Tél. : 075 27 63 12 • Fax : 02 415 81 77
E-mail : servisoft@servisoft.be
http://www.servisoft.be



La solution intégrée sous Windows
pour votre cabinet d'avocats

Orbis Management Software s.a.
Rue de Scoumont, 28/5001 • 6230 Rossegnyes
Tél. : 067/41 17 50 • Fax : 067/41 17 59
E-mail : mail@orbis.be • http://www.orbis.be

Archivage externe

Hays Information
Management n.v.s.a.

147 Woluwelaan • 1831 Diegem
Tél 02 712 20 20 • Fax 02 712 20 39

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le spécialiste du PC portable
PC fixes et service technique



02 538 58 14

57 rue de Mérode • 1060 Bruxelles
www.eurocom1.com • Fax : 02 537 90 37
courrier : info@eurocom1.com



LA solution informatique
pour la gestion
de votre cabinet
d'avocat

PYRAMIQ SA

Rue aux Laines, 8 - B1000 Bruxelles
Tél 02 503 39 87 • Fax 02 513 55 62
http://www.pyramiq.be
info@pyramiq.be

DESTRUCTION D'ARCHIVES



Unique en Belgique
Destruction d'archives sur site

Chaussée de Waterloo 1379 • 1180 Bruxelles
Tél. : 0800 25052 • Fax : 02 375 23 35
E-mail : shredit@skypro.be

« Caisse de Prévoyance des Avocats »,
association sans but lucratif, à Bruxelles.

STATUTS

L'an mil neuf cent cinquante et un, le dix-sept mars, à quinze heures.

Devant M^r Emil Marhant, notaire de résidence à Uccle.

Ont comparu :

1° M^r Ludovic Moyersoen, Ministre de la Justice, domicilié à Ixelles, rue Neve, n° 51, ici représenté par M. Jean Van Houtte, Ministre des Finances, domicilié à Etterbeek, boulevard Saint-Étienne, n° 54, en vertu d'une procuration sous seing privé datée de ce jour et qui restera en vigueur...

2° Pour le Barreau de Bruxelles :

M^r Gaëtan Delacroix, avocat, domicilié à Forest-Bruxelles.

3° Pour le Barreau d'Ypres :

a) M^r Camille Vandeweyer, avocat, avenue d'Amsterdam, n° 11.

b) M^r Charles...

M^r André Van Hal, bâtonnier domicilié à Turnhout, rue de la Liberté, n° 22.

24° Pour le Barreau de Verviers :

M^r Jean Simar, bâtonnier, domicilié à Verviers, rue de la Liberté, n° 56.

25° Pour le Barreau d'Ypres :

M^r Joseph Van der Maersch, avocat, domicilié à Ypres, rue de la Liberté, n° 8.

26° Pour la Fédération des Avocats Belges :

a) M^r Théo Collignon, président de la Fédération des Avocats Belges, domicilié à Liège, rue des Augustins, n° 21.

b) M^r Antoine Corliss, membre du Bureau de la Fédération des Avocats Belges, domicilié à Gand, rue de la Liberté, n° 41.

FONDS DE PENSION

- ▶ capital extra-légal à l'âge de 65 ans (fiscal : conversion en rente fictive)
- ▶ au choix – réversible à 60 % sur la tête du conjoint survivant, du cohabitant survivant ou des enfants à charge de l'affilié – ou non-réversible ; ce choix peut être revu chaque année
- ▶ + un montant de participations bénéficiaires (fiscal : non-imposable)
- ▶ en cas de décès paiement immédiat d'un capital de survie
- ▶ cotisation annuelle à fixer librement entre 250 EUR (10.085 BEF) et 2.250 EUR (90.765 BEF)
- ▶ les cotisations sont intégralement déductibles en tant que charges professionnelles (Art. 52/115, 4e Par. du Commentaire Administratif du Code des Impôts sur les Revenus) quel que soit le revenu et donne lieu à une réduction importante sur les impôts
- ▶ fiscalement les cotisations sont cumulables avec l'épargne à long terme (67.000 BEF), les primes d'épargne-pension (22.000 BEF) et d'assurance-vie ordinaire mais pas avec les primes payées dans le cadre d'une pension complémentaire auprès d'une caisse sociale

FONDS DE SOLIDARITÉ

- ▶ une allocation inconditionnelle de 3.000,00 EUR par an (121.020 BEF), à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales légales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans ; dès le début d'études supérieures ce montant est porté à 4.500,00 EUR par an (181.530 BEF)
- ▶ en cas de décès d'un membre de la Caisse, une allocation unique inconditionnelle de 3.000,00 EUR (121.020 BEF) pour le conjoint survivant
- ▶ pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) après enquête sur les ressources
- ▶ pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) pour un isolé et de 9.000,00 EUR/an (363.059 BEF) pour un ménage, après enquête sur les ressources
- ▶ d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficultés

La caisse de prévoyance à 50 ans



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél 02 534 42 42
Fax 02 534 43 43
E-mail: info@cpah.be

Visitez notre site : www.cpah.be